

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 8 avril 1999, à 14 h
Relais Gouverneur
salle Fort-Lennox
715, boul. du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-----------------------------|----|
| SÉANCE DU 8 AVRIL 1999..... | 1 |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| LE PRÉSIDENT: | 1 |
| | |
| DÉPÔT DE DOCUMENTS..... | 1 |
| | |
| PÉRIODE DE QUESTIONS: | |
| RENÉ WALASZCZYK | 5 |
| | |
| PIERRE BOURBONNAIS..... | 40 |
| | |
| REPRISE DE LA SÉANCE..... | 51 |
| | |
| FRANÇOIS BOUTIN..... | 51 |
| | |
| PÉRIODE DE QUESTIONS: | |
| SERGE BOURDON | 53 |
| CHANTAL D'AUTEUIL | 58 |
| HUBERT DEMARD | 77 |

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour et bienvenue à chacun, chacune d'entre vous. Cet après-midi, j'ai annoncé qu'on essaierait d'aborder d'une manière un peu plus spécifique certains problèmes municipaux.

10 Je signale la présence dans l'assemblée de monsieur Jean Binet, de Boucherville; de monsieur Pierre Audet, de Saint-Hyacinthe, qu'on interrogera tantôt, il est à la table des experts; la présence de monsieur Pierre Bourbonnais, qui est maire de Chambly; et probablement d'un certain nombre d'autres personnes des municipalités, qui viendront.

15 Avant de recevoir quelques interventions, quelques mises au point, je vais d'abord liquider un certain nombre de petites questions que la Commission avait posées. D'abord, à monsieur Roberge du ministère de l'Industrie et du Commerce, on avait posé hier soir la question d'expliquer la base de calcul qui permettait de dire, d'affirmer que le mètre cube d'eau par désalinisation coûtait 1,50 \$ et que le mètre cube d'eau exporté par bateau coûterait 4 \$. On voulait savoir quelle était la base de calcul pour les frais de transport, c'était en fonction de
20 quelle destination ce prix de référence de 4 \$ avait été fixé.

M. GEORGES ROBERGE :

25 Alors, je peux peut-être commencer avec les coûts de désalinisation. Les données ont été obtenues d'une part auprès des gouvernements arabes, qui nous ont dit qu'il leur en coûtait environ 0.71¢ du mille litres pour désaliniser l'eau de mer. C'était basé sur un volume de 714 milliards de litres. Par ailleurs, la Banque mondiale nous fournit également des données là-dessus et établit entre 1,40 \$ et 2,10 \$ du mille litres le coût de désalinisation. On attribue le différentiel, nous, au coût de l'énergie moindre dans les pays arabes. Alors, c'est un peu
30 comme ça qu'on est arrivé au chiffre qui est dans le document de consultation.

Pour ce qui est des coûts de transport, c'est une simulation qu'on a faite pour tenter d'obtenir un ordre de grandeur. C'est basé sur l'expédition de 100 milliards de litres par année. Il n'y a pas eu de marchés spécifiques qui ont été identifiés, on a plutôt présumé qu'il y avait un
35 marché existant, qui ferait en sorte d'être capable de faire fonctionner 25 bateaux par année sur une base annuelle. Et puis là, on a tenu compte des coûts d'immobilisation, des coûts de transport, des coûts de traitement de l'eau et du rendement sur l'investissement. Et c'est comme ça qu'on est arrivé un peu à cette donnée qui établissait aux alentours de 4 \$, 4,50 \$ le
40 coût de transport par bateau.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'était sur le calcul, vous dites, de 100 milliards de litres par année, sur un marché de 100 milliards?

45

M. GEORGES ROBERGE :

Exactement, ce qui équivaut environ à la consommation d'une ville comme Québec, par exemple, la consommation annuelle d'une ville comme Québec.

50

LE PRÉSIDENT :

Et les 25 bateaux étaient de quelle grosseur, de quelle grandeur?

55

M. GEORGES ROBERGE :

C'était des 200 000 tonnes chaque.

LE PRÉSIDENT :

60

Qui correspond à peu près...

M. GEORGES ROBERGE :

65

C'est 200 millions de litres.

LE PRÉSIDENT :

70

Non, pas pour le volume mais, je veux dire, ce type de bateau correspond à l'équivalent d'un pétrolier ou...

M. GEORGES ROBERGE :

75

C'est un bateau, oui, assez gros, qui permet d'obtenir des économies d'échelle, finalement qui permettent d'obtenir un coût de transport.

LE PRÉSIDENT :

80

Est-ce que ces bases-là sont écrites, sont explicitées dans un document ou si c'est des...

M. GEORGES ROBERGE :

85 C'est-à-dire que c'est une simulation qui a été faite au Ministère, elle n'a pas fait l'objet d'aucune étude publiée ou autre. C'est plutôt on tentait de faire une base de comparaison, comme je vous ai expliqué.

LE PRÉSIDENT :

90 Merci.

Deuxième question au ministère de l'Environnement. On vous demandait hier, sur les lacs réservoirs, si la circulation de bateaux à moteur était autorisée sur ces lacs-là, notamment le réservoir Choinière, le réservoir Boivin.

95 **Mme FRANCINE ÉMOND :**

Alors, monsieur le président, nous sommes en mesure de répondre. Pour le réservoir Choinière, qui se trouve donc au coeur du parc de la Yamaska, du parc québécois de la Yamaska, il n'y a pas de circulation autrement que par des petits moteurs électriques, car
100 l'article 26 du règlement sur les parcs dit que:

«Un usager ne peut circuler au moyen d'une embarcation munie d'un moteur à combustion que dans les lacs et rivières indiqués au poste d'accueil.»

105 Et il est interdit d'utiliser un moteur à combustion sur le réservoir Choinière, autrement que pour des raisons de sécurité - il faudrait aller chercher quelqu'un - donc le personnel du parc. Et il y a un affichage à cette fin-là à la rampe de mise à l'eau, et les gens sont informés à l'accueil.

110 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, c'est une interdiction pour tout bateau moteur.

Mme FRANCINE ÉMOND :

115 Oui.

LE PRÉSIDENT :

120 Sauf électrique, évidemment.

Mme FRANCINE ÉMOND :

125 Oui, c'est ça. On dit moteur à combustion. Et dans le cas du lac Boivin dans la
Municipalité de Granby, les embarcations à moteur sont interdites, toute embarcation à moteur
est interdite.

LE PRÉSIDENT :

130 Très bien, merci. Petite question au MRN. On vous avait demandé ceci: est-ce que
l'eau turbinée par Hydro-Québec dans ses réservoirs, est-ce que ça peut être considéré comme
un prélèvement d'eau?

M. PAUL MEUNIER :

135 Voici, monsieur le président. Jusqu'à maintenant, le MRN ne considère pas l'utilisation
de la force motrice comme un prélèvement d'eau. L'eau qui est turbinée est retournée à la rivière
sans perte et sans transformation, on utilise sa force motrice sans la prélever.

140 Le gouvernement loue les forces hydrauliques du domaine public selon l'article 3 de la
Loi sur le régime des eaux et perçoit des redevances en fonction de la production d'électricité,
et ça aussi selon l'article 58 de la Loi sur le régime des eaux.

145 Le gouvernement autorise le ministère des Ressources naturelles à mettre à la
disposition d'Hydro-Québec les immeubles et les forces hydrauliques du domaine public à des
fins d'exploitation et qui sont requis selon les objets de la société à l'article 32 de la Loi sur
Hydro-Québec.

150 Toutefois, dans le cas de dérivation ou de détournement de cours d'eau, on pourrait
considérer comme un prélèvement. La rivière est privée d'une partie de son alimentation du
cours d'eau qui est détourné. Globalement, à l'échelle du bassin hydrographique, il y a équilibre;
mais localement, à l'échelle d'une rivière, il y a effectivement une perte. Dans de tels cas, des
mesures d'atténuation sont prévues, tel que le maintien d'un débit réservé pour certaines
périodes ou certaines fonctions écologiques ou sociales.

155 Alors, pour ce qui est de ce sujet-là, c'est tout. J'aurais aussi un autre point
d'information, si vous permettez.

160 Un intervenant hier a demandé s'il existait au gouvernement un recueil des milieux
protégés. Alors le ministère de l'Environnement, par la Direction des réserves écologiques, a
publié, il y a quelques années, un tel répertoire, environ 500 pages et puis il y a une
classification des milieux humides, puis il y a une description de plusieurs centaines de milieux
humides au Québec. C'est disponible aussi à l'éditeur officiel du Québec.

165 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est un document du ministère de l'Environnement.

170 **M. PAUL MEUNIER :**

Oui. J'ai été là pendant dix-sept ans, je suis un petit peu au courant de certaines choses.

LE PRÉSIDENT :

175 C'est un vieux souvenir de fonctionnaire qui remonte. Très bien. J'aime ça qu'un ministère nous informe qu'un document qu'on cherche est à l'autre ministère. Ça, je trouve ça formidable.

Je voudrais vérifier, est-ce que monsieur Charlemagne Vaillancourt est ici? Non.

180 Avant d'interroger le représentant de la Ville de Saint-Hyacinthe sur notamment la tarification de l'eau industrielle et des démarches qui ont été faites de ce côté-là, je voudrais demander, je pense qu'il y a un complément d'hier sur une discussion que nous avons eue, est-ce que monsieur Robert Fournier est ici? Non.

Monsieur Walaszczyk.

185

M. RENÉ WALASZCZYK :

Bonjour! Je me présente. Mon nom, c'est René Walaszczyk. Je suis président à la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe. Je suis résidant aussi de la région du Haut-Richelieu.
190 Avant peut-être de poser mes questions, je vais peut-être situer un peu ce que peut être la région agricole de Saint-Hyacinthe.

La région agricole de Saint-Hyacinthe démarre à Sorel, elle finit aux lignes américaines en suivant le Richelieu à peu près tout le long, puis elle va tourner à quelques kilomètres de Drummondville, en englobant une bonne partie du bassin de la Yamaska. C'est-à-dire que notre territoire est couvert par le bassin de la rivière Richelieu, de la rivière Yamaska et la Baie Missisquoi. Ça situe un peu la problématique pour nous autres.
195

Je vais peut-être situer aussi la Montérégie parce qu'il y a eu beaucoup, à mon avis, d'affirmations sans connaître les choses en profondeur. Et quand on parle de problématique agricole, il faut prendre pour acquis qu'on est en Montérégie, on appelle ça le jardin du Québec. C'est à peu près entre 25 % et 30 % de la production agricole totale du Québec. C'est à peu près 25 % des revenus totaux. Grosso modo, je vous donne des chiffres, je n'ai pas les documents avec moi. On peut parler de 20 % à 25 % des revenus totaux de la production agricole du Québec aussi. C'est probablement aussi, à mon avis - c'est un avis bien personnel
200
205 - une bonne partie des emplois agricoles au Québec.

210 Et tout ça, c'est en relation directe avec la qualité de sol qu'on a, avec le climat qu'on a et puis les unités thermiques qui sont présentes. On est à l'extrême sud du Québec ou à peu près. Tout de suite, ça situe un petit peu mes interrogations. Je ne pense pas qu'on puisse du revers de la main négliger tout ça et penser envoyer la production agricole.

215 Hier, monsieur Pouliot disait que, actuellement par rapport à l'utilisation du territoire, dans les productions animales, il y a énormément d'efforts pour décentraliser, sauf que le phénomène qu'on connaît, c'est le phénomène de «pas dans ma cour». Puis les débats où il n'y a pas ces productions animales là se font pour faire en sorte qu'elles ne viennent pas. Mais indépendamment de tout ça, je ne pense pas qu'on puisse déplacer le coeur de l'agriculture du Québec vers l'Abitibi ou, je ne sais pas, moi, dans le Grand Nord. Ça va toujours être une réalité qui va exister.

220 Par contre, malgré tout ce que je dis, il y a énormément, et je pense que ça n'a pas transpiré ici à la Commission, il y a énormément d'efforts de faits par les producteurs agricoles, les entreprises agricoles pour améliorer la situation environnementale. Il y a eu beaucoup de choses de dites, que j'ai entendues, ça fait la troisième journée que je suis ici et je voulais peut-être élaborer un peu là-dessus un peu plus tard. Mais avant, j'aurais quand même quelques questions à poser.

LE PRÉSIDENT :

230 Ce n'est pas le moment de faire des mémoires. Je comprends que vous vouliez faire des rectifications sur ce qui a été dit, mais si vous pouviez poser une question.

M. RENÉ WALASZCZYK :

235 Oui, oui, j'ai surtout situé la situation. J'ai quelques questions à poser aussi sur la documentation qu'on a en main ici là. Et ensuite, peut-être je pourrais expliquer -- monsieur Pouliot hier est venu nous expliquer ce que la production porcine, elle, a fait et envisage de faire, bien, en tout cas, dans l'avenir comme efforts. Je pourrais peut-être expliquer ce qui se fait déjà ici en région.

240 En région, on a toutes les productions agricoles. En Montérégie - c'est en dehors du territoire de la Fédération dont je suis président - mais du côté ouest de la rivière Richelieu, il y a le bassin par excellence aussi pour tout ce qui est légume dans les terres noires. Moi, je n'irai pas de ce côté-là de la rivière, il y a des personnes ici qui peuvent le faire.

245 Mais je veux dire, on a toutes les productions. On a l'avantage d'être tout près d'une population qui est à peu près de 3 millions d'habitants, la moitié du Québec réside autour de tout ça. Et on a les marchés pour l'exportation qui sont ici à peu près à quinze minutes, l'État de New-York, l'État du Vermont. Ça fait que tout ça va faire en sorte qu'il va toujours y avoir énormément de production agricole sur place.

250

Je vais commencer par quelques questions de compréhension. C'est parce qu'on a l'intention de bâtir notre mémoire et je voudrais un peu de précision à partir de là. Je reviendrais sur le document qui est ici, à la page 8, paragraphe 3.2.2.

255

LE PRÉSIDENT :

Sur la rivière Richelieu.

260

M. RENÉ WALASZCZYK :

Oui. Par contre, ça pourrait être la même chose ailleurs. C'est une question d'ordre général. Quand on regarde les écrits - et c'est ça, j'ai souligné quelque chose qui m'a intrigué - à partir du milieu du paragraphe:

265

«À cette pollution...»

- cinquième ligne -

LE PRÉSIDENT :

270

«... qui provient en grande partie...»

M. RENÉ WALASZCZYK :

275

«... qui provient en grande partie des rejets urbains industriels non traités, des activités agricoles, s'ajoute la pollution par les substances toxiques (métaux, BPC, pesticides, etc.) qui provient surtout des rejets industriels et des pratiques agricoles.»

280

Là, ma question vient là-dessus. Est-ce qu'on associe BPC, métaux à la pratique agricole? Parce que c'est tout dans le même paragraphe, à la même ligne. C'était ça ma question.

Mme FRANCINE ÉMOND :

285

Non. Quand vous lisez la phrase:

«À cette pollution, qui provient en grande partie des rejets urbains industriels non traités et des activités agricoles, s'ajoute la pollution par les substances toxiques (métaux, BPC, pesticides)...»

c'est ça que vous voulez savoir, si on attribue ça uniquement à l'agricole ou à d'autres secteurs?

290

M. RENÉ WALASZCZYK :

Non, non, non. Si on associe aussi les rejets...

295 **Mme FRANCINE ÉMOND :**

De pesticides?

300 **M. RENÉ WALASZCZYK :**

Non. Les pesticides, je sais qu'on en a. On n'a pas besoin de faire le portrait, tout le monde le sait. Mais quand on parle de métaux lourds, etc...

305 **Mme FRANCINE ÉMOND :**

Métaux, BPC.

M. RENÉ WALASZCZYK :

310 ... si on associe ça à l'agricole, tout simplement.

Mme FRANCINE ÉMOND :

315 Alors, je vais demander à Isabelle Piché, qui a présenté ou qui a travaillé sur le rapport sur le Richelieu, de donner des précisions. Vous avez la synthèse aussi du rapport sur le Richelieu, je pense qu'on a remis hier. Il y a des documents très exhaustifs qui ont été rendus publics, comme on le mentionnait, en juin dernier.

320 **Mme ISABELLE PICHÉ :**

325 C'est que, dans un premier temps, on fait mention de la pollution par des paramètres conventionnels. Alors là, ça touche le phosphore, l'azote, les MES. Et dans un deuxième temps, on parle de substances toxiques, c'est pourquoi on rentre les pesticides dans cette zone-là, mais les métaux, les BPC ne touchent pas l'agriculture. Parce que c'est quatre phases, là.

LE PRÉSIDENT :

330 Donc, au plan rédactionnel, il aurait fallu plutôt dire les substances toxiques, métaux, BPC qui proviennent des rejets industriels et les pesticides qui proviennent des pratiques agricoles. C'est probablement comme ça qu'il aurait fallu rédiger.

Mme ISABELLE PICHÉ :

335 En fait, c'est quand même bien inscrit, dans le sens que: à cette pollution - à la pollution des paramètres conventionnels - s'ajoute en grande partie des rejets industriels urbains non traités et des activités agricoles, s'ajoute la pollution des substances toxiques.

340 Alors, il y a les substances toxiques et les paramètres conventionnels. Les paramètres conventionnels: l'azote, phosphore, matières en suspension. Et les substances toxiques qu'on ne traite pas à l'intérieur des paramètres conventionnels, il y a les métaux, les BPC, les pesticides.

M. RENÉ WALASZCZYK :

345 Sauf que, je m'excuse, mais tout ça, c'est dans des explications. Mais dans le condensé qui est là... c'est parce que je vous dis, j'ai avec moi un article d'interprétation de journaliste qu'il fait paraître dans la Presse. En tout cas, je vais en parler tantôt. C'est encore la même chose, c'est une interprétation journalistique probablement d'un document. C'est pour ça
350 que j'aurais, moi, préféré qu'on relie les problématiques agricoles à la production agricole, mais qu'on les sépare de l'industriel et du domestique.

Si on a un problème avec, je ne sais pas, si on a un problème avec une trop forte fertilisation, si on a un problème avec une concentration de pesticides reliée à l'agriculture,
355 qu'on le dise, mais qu'on n'accuse pas toujours dans un même créneau tout le monde ensemble. Ça laisse sous-entendre un paquet de choses. En tout cas, c'est mon opinion. C'est pour ça que je posais la question si ce que vous dites fait que ça devrait être séparé et je pense que ça devrait être séparé.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

360 Alors, je viens de relire la phrase, monsieur le président, effectivement elle est un peu chargée et ça peut porter à confusion puisqu'on attribue une relation de cause à effet aux activités agricoles deux fois. On parle de pratiques agricoles et, avant, on parle d'activités
365 agricoles. Alors, je pense que la phrase mériterait d'être refaite.

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

370

M. RENÉ WALASZCZYK :

Ça va?

375

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on doit distinguer ce qui est industriel, spécifique à l'industriel de ce qui est à l'agriculture. Et les associer d'une manière confondue, il peut y avoir là-dessus -- ça va, très bien.

380

M. RENÉ WALASZCZYK :

C'est sûr. L'autre question, pour avoir regardé aussi, pour avoir aussi analysé le document, le dépôt sur la rivière Richelieu, j'aurais peut-être deux questions. Je ne l'ai pas avec moi là. Par contre, le dépôt du MEF semble vouloir dire qu'en amont de Saint-Jean, la rivière est de qualité raisonnable. Je ne dis pas qu'elle est parfaite, elle est de qualité raisonnable. La dégradation commence à partir de la Ville de Saint-Jean.

385

Étant résidant du coin, je sais fort bien qu'en amont de Saint-Jean, il n'y a que des villages et de l'agriculture, à peu près pas d'industries lourdes ou de grosses industries. Moi, à partir de ce constat-là, si mon constat est bon, je pense qu'il faudrait le faire ressortir parce qu'on accuse toujours l'agriculture de tous les maux du monde par la monoculture. Et ici, dans la région du Haut-Richelieu, on appelle ça, nous, dans notre jargon le «corn belt» du Québec. Ce n'est que de la monoculture avec aussi beaucoup de production animale, autant porcine que bovine, producteurs de volailles et autres. Ça fait qu'il y a une très grande concentration du côté est de la rivière.

390

395

Ça fait que c'est pour ça, je voudrais peut-être avoir des précisions de ce côté-là.

400

LE PRÉSIDENT :

On va vérifier ça, s'il vous plaît.

Mme FRANCINE ÉMOND :

405

Vous vous rappelez qu'on avait dit, quand on a fait la présentation globale, que la qualité de l'eau de la rivière était moyenne sur une grande partie de son parcours et mauvaise ou douteuse à plusieurs endroits. On avait signalé qu'elle était mauvaise aussi dans certains

410 tributaires de la Richelieu. On avait mentionné la rivière l'Acadie, la rivière aux Hurons, la rivière du Sud. Maintenant, en amont et en aval de Saint-Jean, on a aussi détecté des sources, et madame Piché va vous donner des précisions.

Mme ISABELLE PICHÉ :

415 Effectivement, la qualité de la rivière Richelieu est satisfaisante en amont de Saint-Jean. En fait, pourquoi la qualité de la rivière est satisfaisante, malgré la présence de pression agricole et aussi dans certains secteurs urbains, c'est que la rivière Richelieu a quand même un bon pouvoir de dilution.

420 Alors quand on monte, par exemple, dans les tributaires, l'impact est plus évident. Et puis c'est pour ça que des fois, quand il n'y a pas d'autres présences que l'agricole -- parce que des fois, comme dans la rivière Richelieu, au moment de l'étude, il y avait d'autres pressions, que c'était urbain parce que Saint-Jean n'était pas traitée, il y avait aussi des pressions industrielles. Alors, on fait la part des choses et on tente de voir toutes les sources de pollution
425 qui peuvent expliquer pourquoi on se retrouve avec une qualité comme ça.

Alors, c'est pourquoi dans le Richelieu, étant donné qu'il y a un fort pouvoir de dilution, il y a des endroits où est-ce que la rivière est capable d'absorber une certaine pression. Mais dans les tributaires, c'est une autre paire de manches. Comme dans la rivière du Sud, des
430 études antérieures avaient démontré que la rivière était très mauvaise au niveau des paramètres comme le phosphore ou les matières en suspension, turbidité.

M. RENÉ WALASZCZYK :

435 Par contre, ça ne répond pas à ma question. Ça ne répond pas du tout à ma question. Moi, je comprends que le débit de la rivière Richelieu, il ne doit pas changer à Saint-Jean.

Ce que je veux faire ressortir, c'est que malgré les activités agricoles intensives en amont de Saint-Jean jusqu'à la frontière américaine où elle prend son embouchure dans le lac
440 Champlain, malgré toutes les activités agricoles intensives qu'on dénonce un peu partout, il y a quand même un état de fait qui fait que la rivière, elle ne doit sûrement pas changer son débit à Saint-Jean. Elle commence vraiment à se dégrader à partir de la Ville de Saint-Jean.

Je n'accuse pas la Ville de Saint-Jean. Je veux juste dire, à ce moment-là si on veut
445 extrapoler, il n'y a pas de limite. La rivière Yamaska, comme elle n'a pas de débit, bien, elle est encrassée, puis ça va prendre une éternité avant qu'elle se nettoie parce qu'elle n'a pas de volume. Ça ne coule pas, c'est marqué ici. Je ne veux pas faire de procès d'intention non plus.

LE PRÉSIDENT :

450

Ça va.

M. RENÉ WALASZCZYK :

455

Je veux juste que quand il y a des choses comme ça, qu'on les mette claires, qu'on travaille sur les problèmes. S'il y a problème, on va travailler dessus - on s'est engagé, nous, au niveau agricole - mais qu'on fasse aussi la part des choses. Quand il n'y a pas de problème, qu'on le dise, ça évitera peut-être des fois des abus de discours dans les journaux, les interprétations.

460

LE PRÉSIDENT :

465

Je veux juste vérifier une chose, par exemple, parce que si les tributaires sont mal en point, est-ce que les tributaires se trouvent à rentrer justement à Saint-Jean? S'ils arrivent tous à la même place, on pourrait avoir une explication de cause à effet.

Mme ISABELLE PICHÉ :

470

Au niveau de Saint-Jean, c'est vraiment la ville de Saint-Jean qui fait qu'en aval de Saint-Jean, la qualité de l'eau s'est dégradée. Ça, c'est dit, c'est clair, c'est mentionné. Quand c'est beau, on dit que c'est beau; quand ce n'est pas beau, on essaie de trouver les sources. Et dans ce cas-là, on a vraiment dit que c'était les rejets urbains de Saint-Jean qui causaient la mauvaise qualité de l'eau.

475

LE PRÉSIDENT :

Donc, la pollution agricole sur le Richelieu avant Saint-Jean n'a pas un effet aussi néfaste dans la rivière elle-même, même si elle a un effet néfaste dans les tributaires.

480

Mme ISABELLE PICHÉ :

485

C'est ça. Les tributaires, comme la rivière du Sud, la rivière des Hurons, l'Acadie. L'Acadie, il y a quand même une partie qui passe en amont du bassin, qui est de l'autre côté, que monsieur parle, mais qui va se jeter dans la rivière Richelieu. Puis à un moment donné, la rivière n'est plus capable, par les tributaires, d'accepter ce genre de --

LE PRÉSIDENT :

490

Ça va.

M. RENÉ WALASZCZYK :

495 Deuxième question, peut-être une autre question de compréhension. Dans le document, la même page 8, dans les acétates qui ont été présentés, ça m'a un petit peu surpris, au niveau des bassins, juste en haut de la page, tableau 3.1, on énumère ici le nombre d'unités animales à l'hectare: 1.5, 0.7, 0.5. Il me semble avoir vu dans les diapositives et dans les écrits qu'on parlait toujours d'une unité à l'hectare et même dans certains cas de trois unités à l'hectare. Je peux me tromper là.

500 Parce que je m'excuse, je suis retard dans le temps, mais j'aurais voulu intervenir plus tôt au niveau agricole, mais c'est chacun son tour. Est-ce qu'on peut se fier sur les données du tableau qui sont ici ou sur ce qui a été présenté?

Mme FRANCINE ÉMOND :

505 Oui, monsieur le président, on peut se fier aux données qui sont sur le tableau, qui sont des données pour l'ensemble du bassin. Quand dans la projection des acétates, il a été indiqué que parfois ça dépassait une unité animale par hectare, c'était dans des secteurs plus précis à l'intérieur du bassin, soit une partie de MRC, c'est ça, une partie ou une MRC ou deux MRC.

510 À titre d'exemple, je vais vous signifier que nous avons indiqué que dans le bassin de la Châteauguay, les densités animales étaient plus fortes dans la MRC de Beauharnois où elle atteignait ou dépassait parfois une unité animale par hectare; dans le Richelieu où on dit que ça dépasse parfois une unité animale par hectare cultivé. Voyez-vous, c'est parce qu'il y a des concentrations. Si on regarde tout le bassin, c'est sûr que ça ne dépasse pas.

515

LE PRÉSIDENT :

520 Dans votre tableau sur la Yamaska, il y avait des endroits où ça dépassait carrément un.

520

Mme FRANCINE ÉMOND :

2 à 3, oui.

LE PRÉSIDENT :

525

Donc, c'est 2 à 3.

Mme FRANCINE ÉMOND :

530

2 à 3 unités animales dans certaines MRC. Dans le texte, on parle d'un rectangle formé par les villes d'Acton. Et il existe une carte, oui, c'est ça, on me montre une très belle carte.

Est-ce que ce n'est celle qui est dans un des deux documents qui est rendu public? Est-ce que c'est dans un des deux documents rendus publics?

535

L'occupation du territoire, je ne sais pas si on a la densité animale. Non, on ne l'a pas. On a des acétates si jamais on veut avoir la répartition. Ça va être dans le document qui va être publié à la mi-mai. C'est sûr que la synthèse ne le fournit pas, mais on a un tableau de tout le bassin.

540

Donc, on voit les concentrations 2 à 3 unités animales dans tout un secteur, que tu pourrais peut-être identifier, Sylvain, juste pour donner une idée? C'est la partie du Haut-Yamaska.

545

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Le secteur en tant que tel où est-ce que se concentrent les unités animales, on prend la ville de Saint-Pie comme centre et on peut faire un rayon de 30 kilomètres autour de la ville de Saint-Pie. Ça donne un cercle, et dans ce cercle-là, il y a plusieurs municipalités qui ont des densités animales supérieures à 2 unités animales par hectare en culture.

550

M. RENÉ WALASZCZYK :

Il faut dire qu'au moment où ça s'est fait, par contre, la réglementation autorisait ce qu'on appelle, nous, à peu près 1 unité animale à l'arpent, ce qui équivaut à 3 arpents à l'hectare. Il faut dire que c'était dans la norme. Aujourd'hui, on parle de travail à faire au niveau du phosphore, la norme est modifiée. Je ne reviendrai pas là-dessus, mais c'est sûr...

555

Par contre, et c'est pour ça ma question, c'est parce que le problème n'est pas le même à ce moment-là. Lorsqu'on parle de 0.7 unité animale, on parle de municipalités en surplus à ce moment-là. Et quand on parle de façon générale avec une surface comme ça, il suffit de déplacer les lisiers où ils sont. Et on a une région qui est propice à ça pas tellement loin de l'endroit où on le produit, on n'a pas la même problématique.

560

Et c'est ça que je voulais faire ressortir. C'est que monsieur Pouliot hier nous a parlé, du côté de la Chaudière, d'une usine peut-être pour condenser, déshydrater, je ne sais pas trop là.

565

LE PRÉSIDENT :

Oui, qu'on appelle FERTIOR.

570

M. RENÉ WALASZCZYK :

575 Et tandis qu'ici, les solutions sont beaucoup plus faciles à aborder, puis c'est cette partie-là que vous présentiez tantôt, le travail qui se fait actuellement. J'aurais une autre petite question aussi sur le document. Je ne veux pas prendre tout l'après-midi.

LE PRÉSIDENT :

580

J'espère!

M. RENÉ WALASZCZYK :

585 Non, non. Mais j'ai vu hier qu'il y en a qui ne se sont pas gênés, c'est pour ça, mais je vais essayer de raccourcir.

590 À la page 9, une question pour être sûr du chiffre qui est là, fleuve Saint-Laurent, en bas du paragraphe 3.2.4, le chiffre de 125 kilomètres en aval de Montréal dans lequel on retrouve des micro-organismes, etc., c'est le vrai chiffre?

LE PRÉSIDENT :

595

On va vérifier ça. Oui, monsieur?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

600

On a un transect de surveillance qui est à cette hauteur-là, c'est-à-dire trois stations: sur la rive nord, au centre, puis sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, et c'est à cet endroit-là qu'on mesure la densité de coliformes fécaux.

M. RENÉ WALASZCZYK :

605 Je n'étais pas sûr du chiffre, je le trouvais énorme, c'est pour ça. J'en aurais bien d'autres, mais moi, ce que je veux...

LE PRÉSIDENT :

610

Les énormités dépendent du regard --

M. RENÉ WALASZCZYK :

Par rapport à notre problématique, c'est parce qu'il y en a d'autres ailleurs, c'est ça que je veux dire.

615

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous voulez me dire un mot de votre agence de gestion des fumiers?

620

M. RENÉ WALASZCZYK :

Oui. Mais avant, par contre, j'ai une autre question d'ordre général. Dans la Montérégie, est-il possible de savoir combien il y a eu d'investissements de la part du gouvernement pour aider les municipalités à s'équiper avec des systèmes d'égouts et avec des systèmes d'aqueduc pour régler leurs problèmes? Il y a des chiffres ici. Est-ce que ce sont les bons chiffres? Mais il n'y en a pas pour les réseaux d'aqueduc.

625

Mme FRANCINE ÉMOND :

Non, effectivement. Il y en a un pour les réseaux d'égouts de 1,2 milliards pour le traitement des eaux usées.

630

LE PRÉSIDENT :

On peut vérifier auprès du ministère des Affaires municipales s'il y a eu aussi des subventions au niveau des réseaux d'aqueduc.

635

M. YVAN DUMONT :

Il y a possiblement eu d'autres subventions pour des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Les montants qui sont mentionnés au tableau ne couvrent que deux programmes d'assistance financière, le PAEQ et le PADEM, donc pour les programmes d'assainissement des eaux usées uniquement. Effectivement, il a pu y avoir dans certains cas d'autres subventions.

640

645

M. RENÉ WALASZCZYK :

Est-ce qu'on peut extrapoler sur à peu près 2 milliards incluant et le municipal et l'industriel qui rentrent dedans?

650

M. YVAN DUMONT :

Là, je ne parlais pas d'industriel, uniquement du Ministère...

M. RENÉ WALASZCZYK :

655

Il est dans le municipal, dans bien des cas?

M. YVAN DUMONT :

660 Je ne comprends pas ce que vous...

M. RENÉ WALASZCZYK :

665 Les réseaux d'égouts étant faits de la façon dont ils sont faits dans la plupart des endroits, ce qu'on en connaît, nous - puis ça, c'est peut-être une question que je vous pose - ils drainent aussi les parcs industriels.

670 Ici, dans le Haut-Richelieu, on a une discussion actuellement pour composter ce qu'il y a dans l'usine là-bas, ils veulent amener ça sur les... en tout cas, ils vous diront peut-être où là. Moi, je sais où, mais ce n'est pas ça que je veux aborder. Et on doit retrouver cette situation-là, ça fait que... et l'industriel. Et ma question, c'est est-ce qu'on peut extrapoler sur 2 milliards?

LE PRÉSIDENT :

675 Non, non, mais c'est ça. Premièrement, au niveau municipal, on l'a établi pour ce qui est de l'assainissement. La question que je veux savoir, est-ce qu'il y en a eu aussi au niveau des aqueducs? On nous dit oui, mais j'imagine d'ordre de grandeur beaucoup moindre.

M. YVAN DUMONT :

680 Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

685 Maintenant, l'assainissement industriel, est-ce qu'il y a eu aussi des subventions à l'assainissement industriel?

M. YVAN DUMONT :

690 Pas à ma connaissance, il n'y a pas eu de subventions directes à l'industrie.

Mme FRANCINE ÉMOND :

695 Monsieur le président, à notre connaissance non plus du côté de l'Environnement, il n'y aurait pas eu de subventions à l'industrie. Peut-être qu'il faudrait regarder du côté du MIC ou dans de très très anciens programmes. Mais là, on ne se rappelle pas de programmes.

M. RENÉ WALASZCZYK :

700 Où je veux en venir, hier, monsieur Gauthier est venu dire que l'année dernière, dans la
Montérégie-Ouest qui est couverte, il y a 5 500 entreprises agricoles, grosso modo, là-dedans,
il y a 6 800 producteurs, il y a eu d'alloué à l'agriculture pour son effort environnemental
1 500 000 \$. C'est le chiffre qui est sorti hier. On parle d'un programme qui existe depuis, à ma
connaissance - je peux me tromper - une dizaine d'années. Est-ce que ça se peut? On parle
705 d'un programme québécois pour l'enveloppe globale qui vient d'être définie, de 400 millions
seulement pour couvrir la province.

Et ça, ça va faire partie du mémoire, quand on relate, quand on fait le tour un peu du
document et qu'on dit qu'il y a entre 50 % et 60 % de la pollution diffuse qui provient de l'agricole
710 - c'est ce qu'on retrouve souvent - bien, en tout cas, il y a des interrogations à se faire là.
Parce que dans le 1 500 000 \$ que le gouvernement donne sous forme d'aide, il faut dire que
les producteurs probablement en apportent encore plus. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais on
parlait de 50 %, 30 % à 40 %, 50 % dans certains cas.

715 **M. GILLES GAUTHIER :**

Disons 50 %.

LE PRÉSIDENT :

720 C'est correct, pas trop de --

M. RENÉ WALASZCZYK :

725 Je vais m'adresser à vous.

LE PRÉSIDENT :

730 Ça va, vous vous adressez à moi.

M. RENÉ WALASZCZYK :

Je me demande s'il n'y a pas une interrogation à faire, à partir de la Commission ici.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

M. RENÉ WALASZCZYK :

740

Je veux venir après ça sur l'autre problème.

LE PRÉSIDENT :

745

Je veux juste vous dire là-dessus, écoutez bien, nous, on ne cherche pas d'abord des coupables.

M. RENÉ WALASZCZYK :

750

Non, moi non plus.

LE PRÉSIDENT :

755

On a comme mandat de faire des propositions au gouvernement pour trouver la meilleure manière de gérer les eaux au Québec et donc de faire face aux problèmes qui nous sont communs, y compris vos problèmes de production agricole. On est devant un fait. On n'est pas devant une hypothèse, on est devant un fait - vous en convenez, votre collègue en convenait hier - et qu'est-ce qu'on doit faire et comment on doit faire pour que désormais, on prenne le dessus sur ça. C'est correct?

760

M. RENÉ WALASZCZYK :

C'est pour ça que je vous amenais le degré...

765

LE PRÉSIDENT :

Ça, ça ne me surprend pas.

M. RENÉ WALASZCZYK :

770

Je voudrais dire quelques mots ou poser quelques questions sur la partie eau souterraine qui a été traitée hier après-midi.

LE PRÉSIDENT :

775

Non. Je ne reviendrai pas là-dessus.

M. RENÉ WALASZCZYK :

780

Vous ne revenez pas là-dessus, bon.

LE PRÉSIDENT :

785 Je vais accepter votre intervention sur la gestion des fumiers, l'organisme de gestion des fumiers.

M. RENÉ WALASZCZYK :

790 Dans la région Montérégie-Ouest, il faut parler pour la région que je couvre, on a actuellement et on participe actuellement à plusieurs tables. Une des tables, ce qu'on appelle dans notre jargon le CAMBY, dans lequel on est associé avec la Santé, le MEF, le MAPAQ et bien d'autres intervenants, dont le but principal est de trouver et chercher des solutions aux problèmes de la Yamaska créés par le niveau agricole. Par contre, là, on va probablement ingérer le niveau municipal, etc., dans tout ça.

795 Dans la gestion des fumiers, où je veux vous amener, c'est qu'on a, à travers notre organisme qu'on appelle l'AGEO, fait une étude de deux municipalités. Et là-dessus, je m'adresse à vous, mais il y a d'autres partenaires qui sont ici qui peuvent peut-être aller plus loin dans les explications, s'il le faut. On a pris deux municipalités décrétées en surplus, en zone contrôlée, et pour s'apercevoir que dans une, si on distribue les lisiers de façon correcte, il n'y a plus de problèmes à appréhender là. Je résume vite là. Et dans la deuxième, si on ne fait qu'exporter les fumiers qui proviennent de la production de la volaille, qui sont facilement exportables et entreposables, on vient là aussi de régler une grande partie du problème. Ce que je veux dire, c'est ce genre d'action là qu'on fait actuellement.

800
805
810 Par-dessus ces actions-là, on a, au niveau de la Fédération, élaboré une politique, nous, de bassins versants et de sous-bassins versants. Parce qu'à notre opinion à nous, pour amorcer le travail et avoir des résultats, il faut penser sous et sous-bassins, plutôt que rivières au départ. Il faut aller loin. Il faut aller chercher par étape. Et on a élaboré notre politique et toute notre structure est en marche là-dessus.

815 On travaille avec le MAPAQ et avec le ministère de l'Environnement aussi à établir et à donner de l'information et à établir ce qu'on appelle des clubs agroenvironnementaux. On a actuellement deux personnes à temps plein dans nos employés qui ne sont engagées que pour ça. Il y a énormément d'efforts qui sont mis en place en région pour ça. Par contre, on ne peut pas, vous l'avez dit tantôt, changer un état de fait vite comme ça. Il y a eu des habitudes de créées depuis que le monde est monde; aujourd'hui, on réalise qu'il y a des choses à faire et on se met en marche.

820 Il y a actuellement déjà, au niveau de l'AGEO, à l'inverse de ce que monsieur Pouliot disait où il n'y avait que de l'organisation à faire, nous, il y a des réalisations de faites. Les volumes de lisiers transportés, gérés, suivis par l'AGEO sont assez importants. On fait quatre ans. Vous pourriez peut-être avoir des précisions là-dessus - moi, je les ai, mais je ne les ai

825

pas avec moi - au ministère de l'Environnement et au MAPAQ. Probablement que les rapports ont été déposés.

830

Et l'AGEO, son travail, c'est, un, de travailler avec les producteurs qui sont en surplus, et de préférence dans les municipalités en surplus autant que possible et dans le bassin de la Yamaska, et de faire en sorte que ces lisiers-là aient un suivi agroenvironnemental, c'est-à-dire qu'on fertilise les terres en fonction des besoins des plantes, point. Et on réussit à le faire actuellement depuis au moins deux ans et le volume augmente année après année.

835

Il y a actuellement, et aux derniers chiffres qu'on a eus dans ce bassin-là, tout le monde n'est pas en surplus, même dans les municipalités en surplus, il y a aux alentours de 120 fermes, je crois, qui sont suivies comme ça actuellement. Et l'équipe va grossir parce que plus ça tourne, plus ça marche. Je vous dis, il y a énormément de choses de faites là-dessus.

840

Par contre, j'ai sous la main un article - et c'est ça quand je parlais des documents tantôt - justement sur le bassin de la Yamaska. Et j'aurais peut-être une question à poser. Je comprends que ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui l'a écrit l'article. C'est un article daté du 8 avril dans la Presse, dont le titre est fait comme ça: «Dix-huit années d'assainissement des eaux anéanties par la production porcine dans le bassin de la Yamaska et les données récentes indiquent...», etc. le MEF. Je n'irai pas dans les détails.

845

Moi, c'est le genre d'article et c'est le genre de déclaration et c'est le genre de document qui font qu'on démobilise les producteurs. Ils disent: «Pourquoi on va continuer à faire des efforts si on ne reconnaît pas les choses qu'on fait?» Et ce n'est pas un plaidoyer que je fais là, c'est un état de fait. Nous, on a énormément de problèmes à amener les producteurs. Je suis producteur, moi aussi. On a beaucoup plus de problèmes après avoir lu un article comme ça, à dire à notre monde: «Bien, écoute, on va faire un bout là.»

850

J'aimerais demander au MEF si vraiment... qui est à l'origine de ça, puis comment qu'on peut produire...

855

LE PRÉSIDENT :

860

Le document que vous citez a été déposé hier et il est accessible. C'est un document plus global que ça. Pour ce qui est des journalistes, ni vous ni moi, on ne contrôle pas ça et on ne contrôle pas leurs titres non plus. Mais le document qui est cité a été déposé hier ouvertement, et il est disponible et il est accessible. Et le voici.

M. RENÉ WALASZCZYK :

865 On a eu la même chose au niveau de la Ville de Saint-Hyacinthe avec les problèmes
d'azote, ça ne fait pas longtemps, dans lequel un journaliste affirme: «Les producteurs ont
déversé sur du sol gelé, c'est ça qui crée des problèmes au mois de mars.» Tu sais, je veux
dire, c'est fatigant parce que ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai ça non plus, dans le fond, à
mon avis.

870 Est-ce c'est vrai que l'augmentation de production porcine a anéanti toutes les années de
travail qui sont faites par tout le monde?

LE PRÉSIDENT :

875 C'est-à-dire, ce que le document a donné, c'est une augmentation porcine, si ma
mémoire est bonne, de 22 %, et dans des régions qui étaient jugées en surplus, et une
augmentation aussi de la culture du maïs de 20 %, et que cela risquait de donner des effets
pervers à l'égard de l'environnement, et que ça peut annuler à ce moment-là des avancées qui
ont été faites dans les secteurs municipal et industriel.

880 Ce que vous citez, c'est le paragraphe 11 d'un document déposé par le ministère de
l'Environnement. Et ça, on peut vérifier auprès d'eux la portée de leur jugement.

Mme FRANCINE ÉMOND :

885 Bon, j'ai peut-être plusieurs éléments d'information. Parce qu'hier, on a parlé du porc,
mais on n'a pas parlé du maïs quand le président de la Fédération des producteurs de porcs est
intervenue. On aurait peut-être dû vous parler en même temps de la question du maïs parce que
les deux jouent, et peut-être que monsieur Primeau pourrait donner des explications à cet effet-
là.

890 Auparavant, je tiens à dire aussi qu'effectivement, l'Agence de gestion des engrais
organiques de la Yamaska, qui est un organisme pour traiter avec les agriculteurs les problèmes
dans les municipalités en surplus, est un organisme actif dans la région, et peut-être plus
895 avancé que les deux autres organismes qui existent au Québec et dont on a parlé hier. Je crois
que l'année dernière, ils ont transporté 150 000 mètres cubes de lisier, selon le rapport qu'ils
nous ont fourni. Alors, on pourrait donner des explications là-dessus.

900 Et on a aussi, si la Commission est intéressée, la convention qui existe entre l'AGEO et
le ministère de l'Environnement et également le Comité agroenvironnemental multipartite du
bassin, dont le président de l'UPA régionale parlait, qui agit comme un comité d'orientation et
de suivi de l'AGEO. Alors, ces deux organismes-là sont extrêmement actifs. Et nous n'avons
pas eu l'occasion effectivement de le souligner, il nous ferait plaisir de déposer.

905 Peut-être que Sylvain Primeau pourrait donner des explications sur la question du maïs dans la Yamaska.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

910 Oui, monsieur le président, parce que moi aussi, j'ai sauté ce matin en lisant le titre de...

LE PRÉSIDENT :

915 Juste une chose. Ça, c'est la surprise d'une audience. Parce que ça, on ne contrôle pas ça. On discute, on a des choses qui apparaissent, et quand elles sont isolées et qu'on met un flash dessus, ça donne un titre de journal qu'on ne contrôle pas.

920 Je vous donne un exemple. À Québec, il y a eu une discussion, qui s'est terminée bien ordinairement avec des informations qui devaient arriver le lendemain sur l'eau potable à Québec. Et le lendemain, il y avait un gros titre dans le Soleil. Et ça, c'est l'impondérable d'une audience. On essaie de pondérer, puis d'équilibrer, mais ça, ça nous échappe. C'est le monde dans lequel on est.

925 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

930 Bon, passons aux faits, maintenant. Dans le cas de la rivière Yamaska, il y a effectivement beaucoup de porcs qui sont produits mais aussi beaucoup de maïs. Et il existe un lien effectivement entre les productions de porc et le maïs. Mais ce n'est pas là qu'est le propos important. C'est que ce soit du porc, de la volaille ou du boeuf, à quelque part il faut aller épandre les déjections animales. Et qu'est-ce qui cause la pollution diffuse, c'est essentiellement la culture du maïs.

935 Donc, dans le bassin versant de la rivière Yamaska, il existe un problème qui est important. C'est que les animaux sont élevés dans la zone que je décrivais tantôt, aux alentours de Saint-Pie, et la culture de maïs se produit plus dans le secteur inférieur du bassin versant, c'est-à-dire en aval de Saint-Hyacinthe et tout dans ce coin-là, vers La Présentation et toute la portion nord du bassin versant.

940 Donc, qu'est-ce qui arrive avec ça? C'est qu'on a une situation complexe, qui fait que la dégradation de l'eau est surtout observée dans le corridor dont je parlais hier, le long de la rivière, et là-dedans on cultive du maïs. Ce qui fait qu'on a des problèmes d'érosion, on a des problèmes de surfertilisation et aussi d'utilisation d'engrais inorganiques en aval de Saint-Hyacinthe.

945 Donc, de pointer seulement du doigt l'élevage porcin, c'est une situation qui est, comme on a vu, pas nécessairement exacte. Il faut faire certaines nuances et ces nuances-là

sont importantes dans la mesure où est-ce qu'elles vont nous amener des lignes de solution aux problèmes agricoles dans la région, c'est-à-dire une meilleure utilisation des engrais organiques.

950 Il faut s'organiser pour que le surplus de production de lisier, qui existe dans la région de Saint-Pie, soit amené plus en aval dans le bassin versant pour réduire l'utilisation des engrais inorganiques et, comme ça, d'avoir une situation qui est plus balancée.

955 Mais la solution n'est pas nécessairement évidente. Je suis d'accord qu'il y a de gros problèmes en avant de nous, au niveau technique, pour résoudre toutes ces questions-là. Mais comme vous voyez, c'est des voies de solution qu'on devrait emprunter pour réduire la pollution d'origine agricole.

LE PRÉSIDENT :

960

Est-ce que vous voulez dire qu'on aurait avantage à associer le lisier de porc à la production de maïs?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

965

Bon, je ne veux pas faire d'association comme celle-là. Ce qui arrive, c'est que la culture du maïs existe dans la région, monsieur le président, parce qu'il y a effectivement des sols favorables, le nombre de degrés/jour et il existait aussi un marché pour le maïs. Ça, ça fait partie de la réalité agricole.

970

Mais il y a aussi une autre réalité qui existait avant, qu'il ne faut pas nier. C'est que sur un champ de maïs, à l'époque où est-ce que la réglementation existait avec l'azote, il était possible d'épandre des plus grandes quantités de déjections animales sur les champs de maïs, parce que ces cultures-là ont des capacités d'acceptation plus grandes en azote.

975

Quand on va passer avec la réglementation en phosphore, ça, je dois vous avouer que je ne suis pas agronome, puis je ne peux pas me prononcer là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

980

D'accord, ça va.

Ça va, monsieur?

M. RENÉ WALASZCZYK :

985

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

990 Merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

995 Monsieur le président, si vous me permettez, puisqu'on a parlé de mon ancien métier, je peux peut-être suggérer à monsieur Walaszczyk de faire à son tour un point de presse et de remettre les horloges à l'heure, à son heure, et de planifier cette stratégie pour avoir autant d'importance dans le journal.

M. RENÉ WALASZCZYK:

1000 Oui, je vous remercie. Sauf que je pense qu'on le fait. En pratique, on le fait. Mais moi, je ramène ça à l'étage du producteur agricole qui, chez lui, a investi beaucoup de temps, beaucoup d'énergie, de la formation de son agence - ce qui est normal, c'est son métier, il investit dedans - puis qu'à un moment donné, il prend le journal où il y a une nouvelle qui dit:
1005 «Bien, écoute, t'arrêtes pas de m'écoeurer avec ton stock.» Tu sais, je mets ça dans les mots avec lesquels il parle. Bien, lui, il dit: «Moi, j'arrête tout. Je ne veux plus rien savoir.» Dans le fond, c'est sa réaction.

1010 Alors que quand je vous ai parlé des clubs environnementaux, les mêmes producteurs s'engagent un professionnel dans une façon tripartite de payer, mais ils payent la différence. Il y a des maximums au ministère de l'Agriculture puis au CEDAQ. Les producteurs payent la différence dans le but d'arriver à trouver des solutions qui sont ferme par ferme.

1015 Et notre objectif dans la région, c'est d'avoir 800 fermes qui vont rayonner sur les autres aussi. Puis si on peut en avoir 1 000, tant mieux. Puis notre objectif est en train de se réaliser graduellement. Ça fait un an, un an et demi qu'on focusse. Je vous dis, on a deux personnes... mais il ne faut pas...

1020 Dans le fond, chaque fois qu'on fait des rapports comme ça, si on annule les efforts, il faut recommencer à zéro. Moi, c'est le message que je passe. Je sais bien que ce n'est peut-être pas le lieu ni l'endroit, mais on n'a pas souvent l'occasion d'en parler.

LE PRÉSIDENT :

1025 Mais vous l'avez fait pareil. Merci.

M. RENÉ WALASZCZYK:

Je vous remercie de votre temps.

1030

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

1035 **Mme FRANCINE ÉMOND :**

Si vous permettez, monsieur le président, le but du rapport est de donner le plus possible les faits pour être capable de prendre un portrait, essayer de mesurer le chemin parcouru et avoir aussi une idée du chemin qu'il reste à parcourir. C'est l'objectif d'un tel rapport.

1040

LE PRÉSIDENT :

Mais on n'a pas à s'excuser de la vérité. On doit avoir le courage de la vérité dans toute son ampleur, dans toute sa rigueur. Et c'est ça la job qu'on doit faire.

1045

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Monsieur le président, peut-être aussi une précision supplémentaire, monsieur faisait référence et nous questionnait, comme on est nommé visé comme ministre. «La spectaculaire expansion de l'industrie porcine en Montérégie a annuler les effets positifs de près de vingt ans d'assainissement...» et on dit que le document affirme cette chose-là, je pense que monsieur avait raison de se questionner. C'est une pure interprétation parce qu'au document, à l'article 7.2.4, on dit:

1050

«La qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau varie de mauvaise à très mauvaise dans les zones plus agricoles du bassin versant de la Yamaska. Au fur et à mesure de l'avancement de l'assainissement municipal, industriel, l'agriculture et notamment les sources diffuses de pollution représentent une cause de contamination dont l'importance croît sans cesse dans le bassin. Cependant, dans certains secteurs, les intervenants locaux s'organisent pour tenter de solutionner une partie des problèmes générés par les activités agricoles, comme le Comité agroenvironnemental multipartite du bassin de la Yamaska.»

1055

1060

Donc, on a interprété très largement ce qui est inscrit là.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

On ne repartira pas là-dessus, parce que l'interprétation de l'interprétation de l'interprétation de l'interprétation, il n'y a plus de limite à ça.

Oui, monsieur Dumont?

1070

M. YVAN DUMONT :

1075 J'aimerais ajouter une précision à la réponse que j'ai donnée tantôt concernant le tableau A-3 qui apparaît au portrait régional. En fait, le montant qui est indiqué, 1 milliard 245 millions \$, c'est le montant des investissements qui a été consacré par le gouvernement, bien entendu, et les municipalités. Donc, sur ce montant-là, il y a un montant de l'ordre de 200 millions \$ qui a été investi directement par les municipalités.

LE PRÉSIDENT :

1080 Donc, la contribution gouvernementale est de 1 milliard pour l'assainissement.

M. YVAN DUMONT :

1085 Exact.

LE PRÉSIDENT :

1090 Très bien. Alors, avant de passer au prochain intervenant, j'avais annoncé qu'on essaierait de cerner un certain nombre de questions municipales. J'ai la présence de monsieur Pierre Audet de la Ville de Saint-Hyacinthe. Bonjour, monsieur Audet!

M. PIERRE AUDET :

1095 Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

1100 On voudrait comprendre un peu mieux la problématique urbaine, surtout dans une région comme la vôtre. Je pense que Saint-Hyacinthe est un assez bon cas type.

1105 D'abord, une première question qu'on voudrait soulever avec vous. Pouvez-vous nous expliquer comment vous êtes arrivés à intégrer le réseau industriel dans vos réseaux municipaux et la tarification que vous avez mise au point auprès de ces entreprises-là?

M. PIERRE AUDET :

1110 Oui, c'est relativement simple. Pour ce qui est du réseau industriel, le réseau d'égouts, les industries font partie prenante de la ville. Ça fait qu'elles étaient déjà en place avec le réseau d'égouts. C'est au niveau de l'interception que les eaux ont été acheminées à la station.

LE PRÉSIDENT :

1115 Vous n'avez pas d'usine qui traite leurs propres effluents puis qui les envoie directement dans la rivière?

M. PIERRE AUDET :

1120 Non, il n'y a pas d'usine de ce genre-là.

LE PRÉSIDENT :

Elles sont toutes intégrées à votre réseau municipal?

1125 **M. PIERRE AUDET :**

C'est en plein ça, ceux qui sont sur le territoire de la ville.

LE PRÉSIDENT :

1130 D'accord.

M. PIERRE AUDET :

1135 Ça, c'est le premier aspect. Le deuxième aspect justement, qui est la tarification, bien, c'est dans un but d'équité envers les citoyens, envers les gens. Parce que pour remettre les choses à leur place, Saint-Hyacinthe, bon, la technopole agroalimentaire, il y a beaucoup d'industries agroalimentaires sur notre territoire et il y a certains rejets agroalimentaires qui sont très polluants en demande biochimique, en oxygène entre autres, et puis ça amène des charges
1140 polluantes assez importantes.

LE PRÉSIDENT :

1145 Vous pensez à quoi? Est-ce que c'est des abattoirs ou des usines de traitement de lait ou quoi?

M. PIERRE AUDET :

1150 Bon, il peut y avoir le traitement du lait, le fromage. Je veux dire, dans pratiquement toute l'industrie agroalimentaire, il y a des manutentions ou de l'entreposage qui ne génèrent pas de rejets. Mais dès qu'il y a... puis les années aussi, les moeurs font qu'il y a beaucoup plus d'aliments pré-cuits en étalage. Donc, il y a de la cuisson maintenant, il y a de la cuisson

industrielle qui se fait. La cuisson industrielle amène des lavages, ça fait que ça amène des rejets. Je ne voudrais pas cibler une industrie plus qu'une autre --

1155

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est ça, on ne fixera pas que sur l'agroalimentaire, parce que je vais avoir droit à une autre mise au point. Il y a aussi d'autres industries dans Saint-Hyacinthe.

1160

M. PIERRE AUDET :

Dans Saint-Hyacinthe. Mais on sait que règle générale, si on peut dire, les industries qui ont le plus de rejets sur notre territoire, c'est surtout agroalimentaire, l'industrie agroalimentaire. Et puis ces rejets-là peuvent amener des coûts assez importants de traitement des eaux.

1165

Et puis c'est là qu'on revient sur une notion d'équité. C'est que c'est le principe finalement pollueur-payeur: «Tu en amènes beaucoup, ça te coûte plus cher. Puis tu en amènes peu...» C'est un peu un incitatif aux gens à réduire à la source d'une autre façon. Puis le but est de contraindre les gens: «Tu rejettes des quantités X, ta facture va en fonction de ça.»

1170

LE PRÉSIDENT :

Alors, qu'est-ce que vous avez fait? Vous avez mesuré pour chaque usine ce qu'elle vous envoyait dans votre réseau?

1175

M. PIERRE AUDET :

Pas chacune des usines. Je ne vous cache pas qu'on a pris quand même les principales industries. On a quand même des documents de base pour partir. On part de la consommation d'eau, qui est déjà un bon indicateur. Une industrie qui utilise peu d'eau... Ça fait que de là, on a pu quand même cibler les industries, caractériser ce qu'on appelle, échantillonner justement les rejets. Et puis c'est là qu'on a vu l'ampleur des rejets de certaines industries qui étaient assez importants. Et puis de là a été mis sur pied, avec nos consultants à l'époque, le principe de la tarification.

1185

LE PRÉSIDENT :

Et vous chargez combien?

1190

M. PIERRE AUDET :

1195 Je n'ai pas les chiffres avec moi, mais le principe de tarification fonctionne sur des paramètres bien distincts. Il y a le débit, en premier lieu. Il y a un coût d'énergie pour déplacer des volumes. La demande biochimique en oxygène, vous êtes familier avec ces paramètres?

LE PRÉSIDENT :

1200 Oui, ça va.

M. PIERRE AUDET :

1205 Bon, le principe de la station d'épuration, c'est des boues activées. L'aération est amenée par de la machinerie. Il y a un coût d'énergie pour la demande biochimique en oxygène. Il y a aussi les matières en suspension qui sont bien connues, qui sont finalement les solides qui sont contenus dans les eaux, c'est un autre paramètre de tarification. Il y a naturellement le phosphore qu'on doit enlever à l'aide de coagulants chimiques. Encore une fois, ces paramètres-là sont intégrés dans la tarification.

1210 De la façon que la tarification fonctionne à Saint-Hyacinthe, on ne peut pas fonctionner sur une table de prix comme telle, parce que chaque nouveau joueur qui vient s'intégrer ou qui hausse sa demande de permis refait positionner tous les autres participants. Parce que, bon, il y a des coûts nets pour l'énergie de la DBO, pour le coût de l'enfouissement des matières, 1215 mais j'ai des coûts fixes d'opération, entre autres le déneigement, l'électricité, le chauffage de mes bâtiments puis tout ça. Ça fait que ça, ça vient... ce n'est pas une augmentation de charge qui va augmenter ces coûts-là, normalement.

1220 Ça fait qu'à chaque fois qu'une industrie importante où on parle, je ne sais pas, d'un 20 000 \$ de plus, mettons, à titre d'exemple, une industrie vient, puis elle a un permis de rejets parce qu'elle va envoyer pour 20 000 \$, bien, le coût de ça, il est réparti, ça baisse un peu le coût des permis des autres industries ou le tarif qu'ils doivent payer parce que les frais fixes sont assumés à l'ensemble des joueurs.

1225 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que votre usine est assez grande actuellement ou assez puissante pour traiter ce qu'elle reçoit?

1230 **M. PIERRE AUDET :**

À l'heure actuelle, oui, l'usine a la capacité nécessaire, mais c'est un des enjeux que je prends un peu personnel dans la ville de faire valoir que la station d'épuration puisse croître avec le développement industriel. Il y a peut-être un...

1235

On a de la misère. On n'a plus de subvention, nous, puis l'industrie a de la subvention. Il va falloir, avec nos procédés de tarification et puis ce que le ministère des Affaires municipales va développer pour l'an 2000, où on va avoir le droit d'avoir des réserves pour pouvoir nous permettre de l'expansion, parce qu'on prend une station comme la nôtre, si on parle d'expansion majeure, on parle de plusieurs millions de dollars. Des fois, ça ne se fait pas en ajoutant une pompe. C'est des bassins puis c'est des édifices.

1240

LE PRÉSIDENT :

1245

Votre usine, actuellement, elle a coûté combien votre usine d'épuration?

M. PIERRE AUDET :

1250

Notre usine d'épuration, la station elle-même, les coûts sont évalués à tout près de 22 millions. Mais le programme d'assainissement est plus important, parce que le niveau d'interception, pompage et tout ça, ça double pratiquement ces chiffres-là.

LE PRÉSIDENT :

1255

Et la population de Saint-Hyacinthe est autour de combien de gens?

M. PIERRE AUDET :

1260

Elle est autour de 37 000 habitants. Mais pour mettre les choses à l'heure, c'est que Saint-Hyacinthe dessert aussi les Municipalités de Saint-Thomas-d'Aquin, Sainte-Rosalie, Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe-le-Confesseur. Ça fait que ça nous amène à une population plus près de 50 000 habitants desservis.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1265

Est-ce que les commerces et les institutions sont traités comme les grandes entreprises?

M. PIERRE AUDET :

1270

1275 Pour donner le détail, dans nos règlements de rejets, c'est qu'à Saint-Hyacinthe, quand on a mis de l'avant nos règlements de rejets, on fonctionne sur deux règlements de rejets. Donc, dans un premier temps, les gens se positionnent ou l'industrie ou le commerce se positionne par rapport aux règlements de rejets. Et puis quand il y a un certain barème, concentration de charge, concentration ou charge, là l'industrie doit demander un permis pour le rejet et peut être tarifée selon les paramètres que je vous ai parlé précédemment.

1280 Mais d'un autre côté, une industrie qui est à l'intérieur des barèmes qui sont fixés, il y a un coût standard qui est fixé par rapport à l'usage du mètre cube d'eau potable. On assume que le rejet est de type domestique pour un commerce, entre autres, donc on facture au mètre cube d'eau potable utilisé, au même titre qu'on le fait pour les citoyens. Sauf que les citoyens n'ont pas de compteur d'eau dans les résidences à Saint-Hyacinthe, mais les commerces ont des compteurs d'eau. Ça fait que là, la facture se fait en fonction du mètre cube d'eau utilisé.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Votre prix est de combien du mètre cube?

1290 **M. PIERRE AUDET :**

C'est du 1 000 mètres cubes, c'est tout près de 100 \$, 99 \$. 90 \$ pour cette année. Je n'ai pas amené ces tables-là avec moi, je suis désolé. Je peux vous donner une grille de tarification avec précision, au mètre cube de DBO, tout le tralala.

1295 **M. CAMILLEGENEST, commissaire:**

La station d'épuration appartient à la Ville?

1300 **M. PIERRE AUDET :**

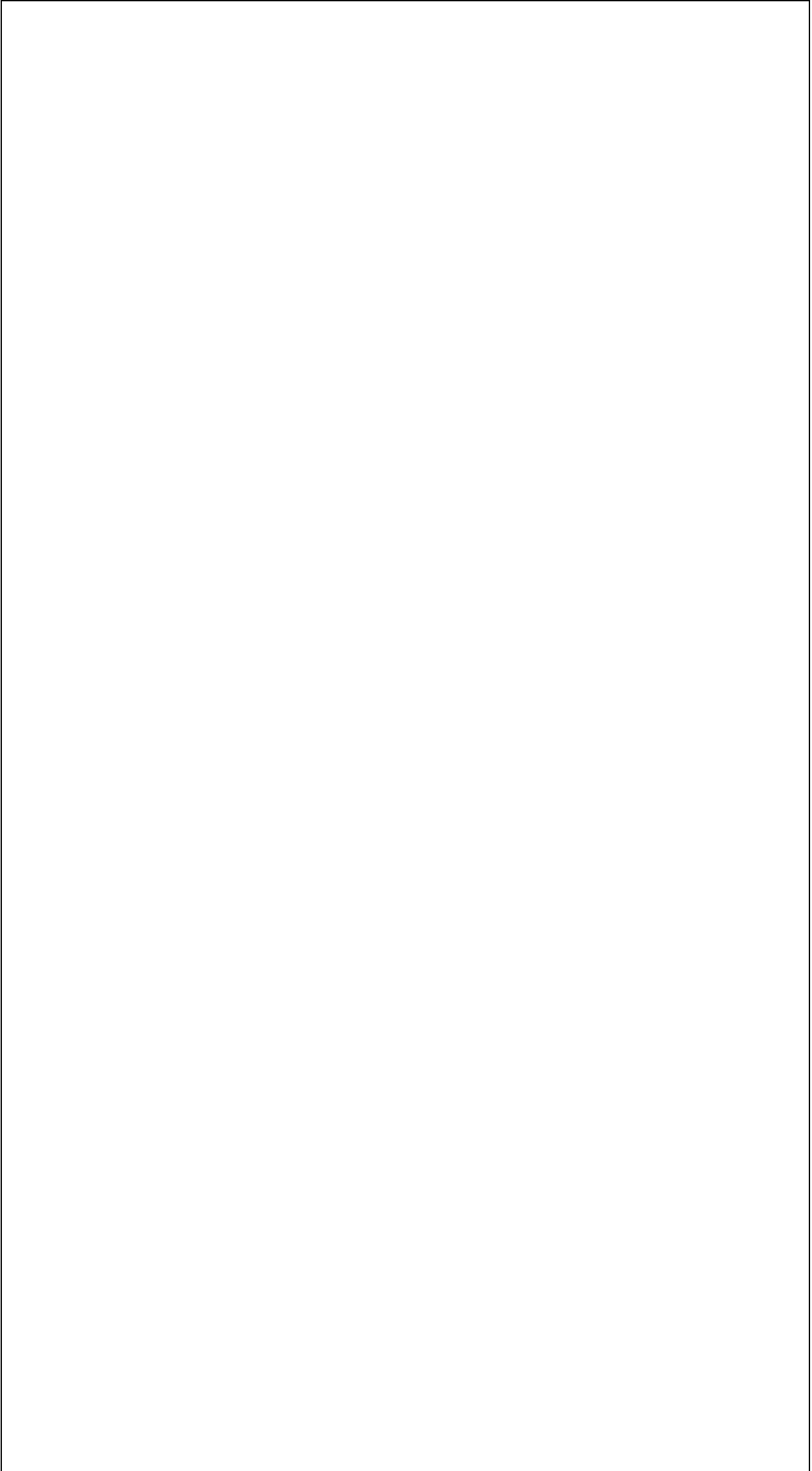
Oui, la station appartient à la Ville.

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

1305 Est-ce qu'on peut dire que ce système vous a évité de surtaxer les citoyens de la municipalité?

M. PIERRE AUDET :

1310 Ah! le principe de tarification, définitivement pour avoir comparé avec d'autres municipalités, c'est sûr que ça soulage énormément le citoyen. Ce n'est pas le citoyen qui subventionne la grosse industrie.



M. CAMILLEGENEST, commissaire:

1315

Est-ce que vous faites le suivi des rejets?

M. PIERRE AUDET :

1320

Oui, on fait du suivi de rejets, effectivement. Ce n'est peut-être pas l'aspect qui... c'est difficile de faire du suivi de rejets dans le contexte actuel où on doit réduire nos budgets d'exploitation. Et puis on ne peut pas augmenter nos ressources à l'interne parce que les villes doivent diminuer, réduire leur budget. Ça fait qu'on est mal vu d'ajouter du personnel ou des budgets pour faire du grand suivi.

1325

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

1330

Vous avez parlé de l'industrie agroalimentaire. Est-ce que cette industrie-là présente des défis particuliers ou des problèmes particuliers en matière de traitement, en termes de pH ou d'acide sulfuré ou des choses comme ça?

M. PIERRE AUDET :

1335

Oui, l'hydrogène sulfuré, oui.

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

Pardon, d'hydrogène.

1340

LE PRÉSIDENT :

H₂S, oui.

M. PIERRE AUDET :

1345

Effectivement, il y a deux problèmes, vous les avez nommés. Le pH, c'est une pratique courante en industrie agroalimentaire. Normalement, ces industries-là ont des installations en acier inoxydable et puis pour la désinfection - parce que c'est de l'alimentaire, il y a une désinfection à tous les jours - la désinfection se fait à des pH élevés, pH₁₂ et plus. Et puis souvent, on oblige ou on contraint nos industries à faire du prétraitement afin de ramener leur pH dans des normes acceptables pour être rejeté dans le réseau d'égouts, pour assurer justement la pérennité des installations.

1350

C'est sûr, vu que c'est de l'agroalimentaire, encore une fois, dans l'agroalimentaire, on retrouve les acides gras volatils, on retrouve beaucoup de protéines ou beaucoup de matières

1355

facilement biodégradables ou putrescibles. Ça fait que ça amène de la fermentation en réseau d'égouts ou même dans la station d'épuration même. Ça travaille tout seul, comme on dit.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1360

Oui, ça bouge. Puis quelles sont vos relations avec les entreprises? Est-ce qu'elles sont satisfaites de ce système de tarification? Est-ce que vous avez des bonnes relations avec ces entreprises-là?

1365

M. PIERRE AUDET :

Oui. À Saint-Hyacinthe, règle générale, nos relations sont bonnes avec les industries. Ce n'est pas une grosse municipalité d'envergure, ça fait qu'une fermeture d'industrie, ce n'est pas ce qu'on souhaite non plus. On travaille beaucoup en collaboration finalement avec ces industries-là. C'est des citoyens corporatifs, ils font partie de la ville, ils payent des taxes.

1370

On cherche justement ensemble des solutions. Puis souvent, il y a beaucoup beaucoup de formation à faire au niveau de ces gens-là pour leur expliquer la tarification, parce que souvent ils prennent la tarification comme une amende ou des choses comme ça. Le pH, c'est des points difficiles à leur faire comprendre l'impact que ça a sur les infrastructures.

1375

LE PRÉSIDENT :

Madame Gallichan.

1380

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Une petite précision. Monsieur Audet, dans un article que vous avez écrit, vous faites état de l'effet des rejets, dont vous avez parlé tout à l'heure, de l'industrie agroalimentaire, ensuite des rejets industriels, qui arrivent à peu près en même temps, pendant la nuit. Et vous dites que la station de même que le réseau en ont subi les conséquences. Qu'est-ce que vous vouliez dire par ça? Et comment avez-vous réglé le problème également?

1385

M. PIERRE AUDET :

1390

Bon, comment on a réglé le problème? C'est sûr qu'on a vécu - comment dire - du cas à cas.

1395

Pour revenir dans le contexte, la station d'épuration a démarré en avril 86. À partir de ce moment-là, on opérait une station d'épuration où est venu se greffer, en 1988, notre fameux règlement sur les rejets industriels. Et puis on opérait une station qui n'avait peut-être pas toutes

les installations nécessaires à comprendre pourquoi des fois on avait des problèmes d'opération à l'intérieur de la station.

1400 On a installé des instruments de mesure, la Ville a installé des instruments de mesure pour suivre justement, entre autres, le pH à l'entrée de l'usine sur une base en continu avec enregistrement. Là, on a vu que justement, c'était la nuit que l'industrie agroalimentaire -- le quart de nuit finalement sert à la sanitation qu'ils appellent dans leur milieu à leurs installations. Donc, la nuit, il y a peu d'utilisateurs d'eau sauf l'industrie, puis ils larguent presque tout le

1405 temps dans ce créneau de temps-là des pH. Ils larguaient des pH assez importants.

Ça fait que ça a été du cas à cas. Il faut trouver les responsables pour les rencontrer puis leur demander d'apporter des corrections. Et puis ça a été un travail que, je peux dire, ça m'a pris plus de cinq années avant d'avoir réussi à contrôler, si on veut, ce problème-là, parce

1410 que c'est du cas à cas vraiment. Il y a des gens que c'est facile des fois à débusquer ou à les trouver; tandis qu'il y en a d'autres, il n'y a pas de points pour échantillonner. En tout cas, c'est une problématique dans une ville. Il n'y a pas nécessairement un regard qui correspond à l'industrie. Tu ne peux pas échantillonner directement.

1415 Ça fait que ça a été un travail de longue haleine, pour dire, puis rencontrer, comme je dis, les responsables des industries puis démontrer tout simplement les impacts, les règlements, puis les impacts, puis amener des solutions ou les amener vers des solutions.

LE PRÉSIDENT :

1420 Votre réseau est en bon état?

M. PIERRE AUDET :

1425 Notre réseau, oui. Je vais vous dire, j'assume qu'il est en bon état. Il y a beaucoup d'énergie, en tout cas, qui est mis dessus. Il y a eu des cas de dégradation justement à cause des pH. Ça, je ne vous le cache pas. Et puis habituellement, quand on le trouve, c'est souvent près de la source. Encore une fois, on cogne à la porte de l'industrie pour démontrer les effets et puis même faire des travaux de réparation en impliquant l'industrie, donc en lui refilant une

1430 facture.

LE PRÉSIDENT :

1435 La Ville de Saint-Hyacinthe est une municipalité qui est assez âgée. Alors, j'imagine qu'une bonne partie de vos réseaux sont anciens?

M. PIERRE AUDET :

C'est exact.

1440

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il va falloir les refaire bientôt?

1445

M. PIERRE AUDET :

C'est sûr que des réseaux séparés, c'est plus intéressant que des réseaux combinés. On subit les impacts du dégel, de la crue des rivières et tout ça à la station d'épuration, mais je pense que c'est graduel. Refaire ça, c'est refaire, on peut dire, 80 % du territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe. Le réseau d'égouts est combiné ou il est ancien, mais il n'est pas quand même... on n'a pas d'égouts de bois à Saint-Hyacinthe, à ma connaissance. Les égouts sont quand même assez bien entretenus.

1450

C'est souhaitable de ne pas traiter des eaux de pluie dans une station d'épuration. L'eau de ruissellement de surface ne devrait pas, mais ça fait partie un peu...

1455

LE PRÉSIDENT :

Mais il n'y a rien qui indique que votre réseau a des carences majeures, des infiltrations trop considérables, des bris qui obligeraient à des réparations importantes?

1460

M. PIERRE AUDET :

Non, importantes, non. C'est sûr qu'un réseau dans une zone argileuse comme on est, une zone plate, il y a des contre-pentes ou des ventres de boeuf, il y a des petits points névralgiques, comme on peut dire, mais normalement quand c'est connu, ces points-là, on met sur pied des programmes de récurage, de nettoyage de réseau, d'entretien, inspection télévisée. On ne peut pas dire qu'on fait tout le réseau, mais on essaie au moins de faire une rotation que, d'année en année, on a fait le tour du réseau sur une base de cinq ans en inspection télévisée ou chose semblable.

1465

1470

Ça fait que non, il n'y a pas rien de majeur de ce côté-là. Comme je dis, moi, ce que je vois, c'est les eaux combinées de pluie, parce que ça amène beaucoup de sable un peu partout finalement puis de gravier.

1475

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

Est-ce que les concentrations d'hydrogène sulfuré, dont vous avez parlé tout à l'heure, ont causé des problèmes de santé dans votre municipalité?

1480

M. PIERRE AUDET :

Bon, dans la municipalité, je ne crois pas. On est intervenu. On a eu des problèmes en réseau, effectivement, on mesurait des concentrations. L'impact se faisait beaucoup plus sentir directement dans la station d'épuration où cet hydrogène sulfuré est, comme on dit, est dégagé au désablage, on atteignait des concentrations qui dépassent les normes d'exposition pour des quarts de travail de huit heures. Ça fait qu'à partir de là, chez nous, à l'interne, on devait condamner des pièces. Et puis c'est sûr qu'on rencontre des problèmes surtout dans la station, malgré qu'on mesure en réseau.

1485

1490

Si la plomberie est conforme dans les édifices, il ne devrait pas y avoir de problèmes de santé. Malheureusement, ça, on parlait de vieilles municipalités, on parle de vieux réseaux d'égouts. Le Code du bâtiment a évolué avec les programmes d'assainissement un peu aussi, les vieilles pratiques, ce qui se faisait.

1495

Je ne peux pas vous dire qu'il n'y a absolument aucun édifice qui ne pourrait pas avoir des conditions qui favoriseraient l'hydrogène sulfuré dans l'édifice, advenant une ventilation négative qu'on appelle dans un édifice puis des égouts mal protégés dans l'édifice, ça peut en amener.

1500

M. CAMILLEGENEST, commissaire:

Madame Mercier, est-ce que c'est un problème de santé qui est pris en compte?

1505

Mme MARLÈNE MERCIER :

Bien, on sait que de toute manière, il y a des normes au niveau de la qualité de l'air pour le H₂S dans les entreprises, qui est régi par la Santé au travail. Je pourrais peut-être essayer de voir quelles sont les normes d'exposition.

1510

Mais en termes de consommation d'eau, de toute manière, les niveaux de H₂S devraient être tels pour avoir un impact santé sur le consommateur, devraient être tels que de toute manière ne boirait pas cette eau-là parce que c'est de l'ordre d'une affaire comme 2 000 mg par litre. Il faudrait que je m'assure de la concentration. Mais le H₂S, au moment où on commence à le sentir, est à une concentration qu'il n'y a pas d'effet même aigu sur l'humain. Et pour avoir un effet toxique, les personnes ne la feraient même pas couler dans leur maison.

1515

Mais au niveau des travailleurs de l'usine, si vous voulez, je peux peut-être essayer de vous sortir les normes d'exposition.

1520

M. PIERRE AUDET :

C'est 10 ppm pour un quart de huit heures. Puis je pense que c'est 50 ppm, exposition maximale, pour dix minutes. En haut de ça, c'est...

1525

LE PRÉSIDENT :

Vous prenez votre eau potable dans la Yamaska?

1530

M. PIERRE AUDET :

Oui, la Ville prend l'eau potable dans la Yamaska.

LE PRÉSIDENT :

1535

Est-ce que les gens boivent de votre eau? Est-ce que les gens ont confiance dans l'eau municipale, compte tenu de l'ensemble des problèmes du coin? Et est-ce que vous avez de temps en temps des problèmes d'interdiction de consommation d'eau?

1540

M. PIERRE AUDET :

Bon, pour vous dire, je suis le surintendant de la station d'épuration des eaux usées. Pour ce qui est de l'eau potable, c'est sûr, mon confrère de la station de filtration est plus habilité.

1545

Bon, pour être un résidant par contre de Saint-Hyacinthe, je fais confiance moi-même à l'eau de Saint-Hyacinthe, j'en bois puis je n'ai pas de boutons verts. L'opinion est partagée, c'est sûr. Parce que, bon, on le voit...

1550

Vous avez parlé précédemment d'azote à Saint-Hyacinthe, justement ça a peut-être été dans les médias, où il y avait de l'azote ammoniacal en grande concentration puis ça vient affecter justement le traitement. Ça, c'est sûr, c'est des problèmes qu'on voit. Ça donne beaucoup d'organochlorés, des chloramines et puis tout ça, ça donne des goûts, des odeurs à l'eau. Et puis ça, c'est sûr que ça contribue à faire vendre de l'eau en bouteille, en vrac. Je ne peux pas dire que les industries d'eau en bouteille ne sont pas florissantes là.

1555

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous des problèmes d'inondation?

1560

M. PIERRE AUDET :

1565

Oui, de ma connaissance, on a eu deux problèmes. Depuis que je travaille à Saint-Hyacinthe, on a eu deux hivers critiques, en 95, 96 aussi, où ça venait tout près du mur de crue. Il y a des murs pour contenir les crues à Saint-Hyacinthe mais finalement, quand la crue demeure trop longtemps, par percolation dans le sol, l'inondation passe l'autre bord du mur. Le mur retient les glaces, finalement.

1570

LE PRÉSIDENT :

Mais par grosse pluie d'été, vous n'avez pas de refoulement d'égouts?

1575

M. PIERRE AUDET :

1580

Oui, ça, oui, on a eu des problèmes de cet ordre-là à plusieurs reprises au niveau des eaux d'égouts, des manques de capacité de station de pompage ou des vieux postes de pompage qui ont été intégrés un peu, si on veut, dans le réseau, où il n'y avait peut-être pas la technologie d'aujourd'hui, des vieux systèmes de contrôle finalement que si l'électricité part, bien, le système ne fonctionne plus. Ça fait qu'on a amélioré. Ça, c'est du cas à cas, pour dire. À chaque fois qu'on vit une problématique, on trouve les solutions.

1585

LE PRÉSIDENT :

Oui, madame?

1590

Mme DANIELLE GAUDREAU :

Oui, si vous permettez, peut-être pour ajouter un élément d'information. Vous demandiez s'il y avait eu des avis de non-consommation d'ébullition. On a regardé ici dans nos registres à nous. On n'a pas été avisés, nous. Parce que dans le règlement sur l'eau potable, on doit être avisés aussi quand il y a des avis, la Ville ne nous a pas avisés, donc en principe, effectivement, ils n'ont pas eu d'avis pour l'année 1997-1998 et depuis le début de 99.

1595

LE PRÉSIDENT :

1600

Juste avant que je fasse la pause santé, il y a quelqu'un qui connaît bien les inondations. Il y a monsieur le maire Bourbonnais de Chambly. Voulez-vous nous dire un mot des inondations, monsieur le maire, en venant au micro? Vous connaissez ça un peu les inondations, vous, je pense?

M. PIERRE BOURBONNAIS :

Heureusement pour nous, c'est chose du passé.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

M. PIERRE BOURBONNAIS :

1610

On l'espère à tout le moins.

LE PRÉSIDENT :

1615

Qu'est-ce que vous avez fait?

M. PIERRE BOURBONNAIS :

1620

À Chambly, on a connu quand même trois événements majeurs en l'espace de dix-huit mois, soit de janvier 96 à juillet 97.

1625

En janvier 96 - je vous donne ça de mémoire - le 19 janvier 96, je ne sais pas si vous vous rappelez, il y a eu un gros redoux. Je pense que les températures sont montées aux alentours de 16° à 18°. Il y a eu beaucoup de pluie. Et dans la soirée de cette journée-là, l'eau, le ruissellement des zones agricoles qui entourent la Ville de Chambly, à un moment donné, c'est rentré dans notre réseau. Alors, à ce moment-là, à cet événement-là, nous avons connu quelque 300 sous-sols d'inondés.

1630

Par la suite, dans la même année, le 9 novembre, il y a eu des précipitations. En l'espace, au risque de me tromper, en l'espace de vingt-quatre heures, il y a eu plus de 150 millimètres d'eau qui est tombé en pluie. Et on a connu le même phénomène à ce moment-là, sauf que le phénomène a été beaucoup plus important. Alors, on est passé à ce moment-là à quelque 700 résidences d'inondées.

1635

LE PRÉSIDENT :

Mais là, on ne parle pas d'une rivière qui monte, on parle des égouts qui refoulent dans les sous-sols.

1640 **M. PIERRE BOURBONNAIS :**

On parle des égouts qui refoulent dans les sous-sols, on parle du pluvial à un moment donné qui n'en peut plus. Et j'écoutais monsieur Audet, on a également la même situation à Chambly, on a des secteurs de la municipalité qui sont encore en réseau combiné. Alors, tout ça mis ensemble, ça faisait que l'eau montait dans les sous-sols.

Il y avait encore le même phénomène, où les zones agricoles qui ceinturent la Ville de Chambly, à un moment donné se déversent. Et c'est un fait qui est quand même remarquable parce qu'au début des années 80, à ma connaissance, le gouvernement avait subventionné le drainage des terres agricoles. Et ce que ça a apporté à Chambly, ce qu'on a réalisé par la suite, c'est que le temps de percolation dans la zone agricole est de beaucoup raccourci et l'eau s'en vient dans le réseau urbain beaucoup plus rapidement.

1650 **LE PRÉSIDENT :**

1655 Remarquez que quand ça arrive en janvier, qu'il y a de la glace dans les champs, ça ne doit pas changer grand-chose.

1660 **M. PIERRE BOURBONNAIS :**

Non, mais au mois de novembre, par contre, dans la même année, ça on a pu le remarquer. À partir du deuxième événement, la Municipalité a entrepris des démarches, a entrepris des études pour tenter de savoir dans quelle direction nous devrions faire nos efforts et qu'est-ce que nous devons faire pour éviter de telles situations. Mais on avait toujours, je vous ferai remarquer, on avait toujours à faire face à des événements qui étaient calculés centennaires, récurrence 100 ans. Je peux vous garantir qu'au bout de dix-huit mois, la population ne voulait plus entendre ça.

1670 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fait des récurrences six mois, ça.

1675 **M. PIERRE BOURBONNAIS :**

Oui. Le 14 juillet 1997, on a également connu un événement. Celui-là, ça a été le pire. Il est tombé 135 millimètres d'eau en 5 heures. Et dans cette soirée-là, pour ceux qui s'en souviennent, il n'y a pas seulement que la Municipalité de Chambly qui a été touchée, mais en fin de compte tout le corridor, tout le couloir de l'intempérie a été touché. On pourrait dénombrer environ, de mémoire, 33 ou 35 municipalités qui ont été touchées.

1680

Mais nous, à Chambly, c'était la troisième fois. Et encore là, on a réalisé que le problème du drainage des terres agricoles qui s'en venait dans la municipalité, ça avait un effet qui venait amplifier toute cette problématique-là.

1685 Depuis, la Ville de Chambly a fait pour 7,5 millions de travaux. En l'occurrence, il y a un ruisseau d'une capacité de 18 mètres cubes/seconde qui vient ceinturer la ville et qui se jette dans la rivière l'Acadie. Il y a certains collecteurs pluviaux qui ont été plus que triplés dans certaines zones bien déterminées, suite aux études qui ont été faites. Il y a également d'autres interventions, peut-être moins spectaculaires, mais toutes aussi utiles qui ont été faites dans
1690 certains quartiers. Nous en sommes aujourd'hui à un montant total des travaux de 7,5 millions.

Pour vous donner un ordre de grandeur, en 97, la dette totale de la Municipalité s'élevait à 21 millions \$. Alors, c'est plus de 33 % de la dette totale qu'on a dû réinvestir.

1695 Une des problématiques qu'on avait à faire face lorsqu'on parle de financement, de sous, c'est bien entendu la population. Est-ce que la population va réagir favorablement à de tels investissements? C'est facile à penser, le lendemain d'une inondation, lorsque les gens sont tannés d'avoir de l'eau dans leur sous-sol, ils sont prêts à dépenser n'importe quoi. Mais on doit quand même avoir une vision à plus long terme de toutes ces choses-là et surtout ne pas
1700 tomber dans l'exagération.

Alors, on a demandé à nos ingénieurs-conseils de nous suggérer ou de nous planifier des interventions, qui feraient en sorte que la récurrence de ces événements-là, on pourrait y faire face pour des récurrences 1 fois 100 ans. Alors que dans les normes du Ministère, lorsqu'une municipalité présente des plans d'infrastructures, la récurrence qui est jugée
1705 raisonnable, c'est peut-être 1 fois 5 ans. Alors, ça vous donne une idée de l'ordre de grandeur dans lequel ces travaux-là ont été faits.

Je m'en voudrais de ne pas souligner que l'un des éléments qui nous a le plus aidés à
1710 faire accepter de la population ces travaux-là, c'est qu'on a réussi à s'adjoindre dès le départ, dans les premières journées qui ont suivi le 14 juillet 97, un médiateur, qui est venu faciliter la démarche entre l'administration municipale et la population. Parce qu'à quelque part, ça devient explosif. Et ce médiateur-là est venu, sans s'imposer, est venu faire comprendre ou aider à faire comprendre à certains regroupements de citoyens quelle était la démarche de la
1715 Municipalité, mais également faire comprendre à la Municipalité, aux fonctionnaires comme aux élus, quelle était la réaction et la pensée des citoyens.

LE PRÉSIDENT :

1720 Je voudrais vous arrêter là-dessus, monsieur le maire, parce que là vous me mettez en conflit d'intérêt, puisque le médiateur c'était moi. Alors, on n'en parlera pas.

Je vais juste vérifier auprès de monsieur Dumont. La récurrence 1-5 ans, 1-10 ans, 1-20 ans, 1-100 ans, c'est quoi? Ça me semble important, ça.

1725

Vous dites qu'on vous demandait de faire le dessin des infrastructures pour des coups d'eau de 1 fois 5 ans?

M. PIERRE BOURBONNAIS :

1730

C'est que pour que des plans soient acceptés, des plans d'infrastructures lorsqu'on ouvre de nouvelles rues, soient acceptés au Ministère, parce qu'il y a toujours une firme qui va voir le Ministère et est chargée de faire accepter ces plans-là, ils calculaient à l'époque, et je pense qu'ils calculent encore, il faut que la grosseur des tuyaux soit capable de faire face à une pluie ou à un événement qui a une récurrence 1 fois 5 ans, qui normalement arrive à peu près à tous les cinq ans.

1735

Il est bien évident, je ne suis pas un spécialiste, mais j'ai réalisé qu'une inondation, la première cause, c'était la quantité d'eau qui nous tombait dans un espace temps. Alors, c'est ce qui vient surcharger ou c'est ce qui fait qu'un système est capable de le prendre.

1740

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va vérifier ça.

1745

Monsieur Dumont, vos normes usuelles, c'est 1 fois 5 ans, 1 fois 10 ans, 1 fois 20 ans?

M. YVAN DUMONT :

1750

Je voudrais tout d'abord dire que les normes ou les valeurs auxquelles réfère monsieur le maire sont tirées de la Directive 004 du ministère de l'Environnement. Il s'agit, si je ne me trompe pas, de prescriptions minimales, c'est-à-dire que c'est un seuil minimal de protection qu'on demande pour la conception d'un réseau. Et si je ne me trompe pas, c'est ce que j'allais vérifier, mais 1-5 ans, c'est pour un réseau pluvial où habituellement, quand il y a refoulement, il n'y a pas inondation des sous-sols mais plutôt des accumulations d'eau en surface, donc des dommages très limités.

1755

Évidemment, cette récurrence-là ou ce facteur de protection là est habituellement établi en fonction des risques et aussi des valeurs à protéger. C'est-à-dire que dans un secteur où il y a des très grandes valeurs à protéger, ce niveau de protection là peut être augmenté. Donc, ce n'est pas une règle absolue et unique de...

1760

LE PRÉSIDENT :

C'est une règle minimale.

1765

M. YVAN DUMONT :

Oui, et pour un réseau pluvial.

1770

LE PRÉSIDENT :

Dans votre cas, c'est du pluvial, mais il y a une partie de combiné aussi.

1775

M. PIERRE BOURBONNAIS :

Il y a une partie de combiné également, oui. Mais là, on fait référence à ce moment-là lorsqu'on parle du combiné... on parlait de la Ville de Saint-Hyacinthe qui a quand même de vieux secteurs. La Ville de Chambly a 334 ans d'histoire. Alors, il y a certains quartiers où les infrastructures sont à refaire éventuellement. Il y a des plans éventuellement qui seront mis en place.

1780

LE PRÉSIDENT :

Ce problème d'inondation, vous pensez que Chambly l'a réglé?

1785

M. PIERRE BOURBONNAIS :

Oui. Et je vais vous référer à d'autres événements qui sont survenus par la suite. En 98, entre autres, le 29 juin - je peux me tromper d'une date ou deux, mais je pense que ce n'est pas ça l'important - mais aux alentours du 29 juin, il y a eu une pluie qui est tombée, je crois que c'est 40 millimètres d'eau en 45 minutes. Et je me souviens d'avoir vu, entre autres dans un journal de Saint-Jean, des puisards où de l'eau jaillissait lors de cette pluie-là. Alors, ce sont des événements qui sont... mais on est obligé de s'habituer à ça parce que ça devient de plus en plus fréquent, mais ce sont des événements qu'on ne connaissait pas avant.

1790

1795

Il y a eu également le dégel de 1998, à la fin du mois de mars, au début du mois d'avril, où la majorité des municipalités ont connu des problèmes. Je sais que les médias, parce que les événements de Chambly ont été largement médiatisés - peut-être que madame Gallichan pourrait me donner un conseil pour éviter ça à l'avenir - les médias, à la fonte, se sont rendus immédiatement à Chambly, mais ils ont été déçus parce que c'était dans toutes les municipalités alentour où il y avait des problèmes, alors qu'à Chambly, les travaux qui ont été faits se sont avérés fort utiles.

1800

1805 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vos municipalités voisines, Saint-Hubert, Carignan, etc., ont des problèmes d'inondation d'une manière récurrente.

1810 **M. PIERRE BOURBONNAIS :**

D'une manière récurrente. Je sais que Saint-Hubert - je ne veux pas parler pour eux, ce n'est pas mon rôle - mais Saint-Hubert est en voie de réaliser certains travaux. Carignan, les journaux en ont fait état, avait un problème au niveau de l'assainissement, puis ça devrait être
1815 possiblement résolu ou chose complétée d'ici la fin de l'année. Il y a plusieurs autres municipalités également. Châteauguay, on voit par la voie des journaux qu'ils ont régulièrement des problèmes avec ça.

LE PRÉSIDENT :

1820

Mais eux, c'est plus une rivière que du refoulement.

M. PIERRE BOURBONNAIS :

1825

C'est ça. Il y a Saint-Constant, Sainte-Catherine, alors toutes les municipalités.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dumont, j'ai vu monsieur Demard qui a bougé sur quelque chose. Alors,
1830 allez-y monsieur Dumont.

M. YVAN DUMONT :

C'était pour compléter la réponse que j'ai donnée tantôt. J'ai trouvé la référence exacte
1835 dans la Directive, laquelle dit bien que:

«La période de récurrence est fonction des coûts, des dommages pouvant être occasionnés aux structures existantes. Pour un district résidentiel, la période de récurrence devrait se situer entre un minimum de 2 ans et un maximum de 15 ans. La valeur la plus souvent
1840 utilisée est 5 ans. Pour un district commercial ou de valeur élevée, il est d'usage courant d'utiliser une période de récurrence de 15 à 20 ans.»

C'est dans la partie réseau d'égout pluvial. Donc, évidemment, en fonction des dommages qui peuvent être causés par les refoulements, à ce moment-là le facteur de
1845 protection augmente.

LE PRÉSIDENT :

1850 Est-ce que votre Ministère là-dessus est en train de changer ses normes? Si ma mémoire est bonne, il y a des procès entre les compagnies d'assurances et certaines municipalités sur un certain nombre de désastres. Est-ce qu'il y a une révision des normes qui est en train de se faire de ce côté-là?

M. YVAN DUMONT :

1855 Comme vous pouvez le voir, il n'y a pas de valeurs fixées. Donc, c'est une plage de valeurs, dépendamment du jugement qui est porté sur la protection à accorder au secteur, et c'est souvent ce qui est en cause dans les litiges, c'est de savoir si la protection était raisonnable ou pas avec les infrastructures en place.

1860

LE PRÉSIDENT :

1865 Mais avez-vous des mesures d'incitation à l'égard des municipalités? Est-ce que vous les alertez de ce nouveau type de problème qui est en train d'émerger et de planifier éventuellement autrement?

M. YVAN DUMONT :

1870 La Directive est là pour ça justement, pour prévenir les concepteurs qu'il y a une attention particulière à porter à ce critère-là en fonction justement du secteur à desservir.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

1875 Est-ce que, monsieur le maire, quand est arrivé l'événement de la fin juin 98, vous avez dit que vous aviez observé que des problèmes s'étaient produits à Saint-Jean, mais est-ce que chez vous, vous avez eu le problème?

M. PIERRE BOURBONNAIS :

1880 Il y a eu un problème, mais seulement que dans un certain secteur et ce n'était pas relié, ce problème, c'était ponctuel, ce n'était pas relié à l'ensemble ou au problème en général qu'on avait connu avec les grosses pluies auparavant.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

1885

Maintenant, la solution que vous avez trouvée - et là, je pose la question peut-être au ministère des Affaires municipales, à celui de l'Environnement - des solutions comme celle-là automatiquement ont des répercussions dans le milieu naturel, c'est-à-dire dans le cas présent la

1890

rivière l'Acadie. Je crois que le problème d'ailleurs a été soulevé au cours des derniers jours. Il y avait un problème à régler et puis ce fut la solution. Mais est-ce qu'il y a d'autres façons de régler les problèmes que vous étudiez de part et d'autre pour des cas comme Chambly, puisqu'il y en a d'autres?

1895

M. YVAN DUMONT :

Je voudrais simplement mentionner sur ce point-là que le réseau municipal n'a pas pour fonction, évidemment, de drainer les terres agricoles. Donc, c'est une pratique qu'on essaie de restreindre et même d'éliminer et de limiter le drainage vraiment aux superficies urbanisées.

1900

LE PRÉSIDENT :

Madame?

1905

Mme FRANCINE ÉMOND :

Oui. Alors, un tel projet municipal est soumis au ministère de l'Environnement, à la Direction régionale pour autorisation en vertu de l'article 22. Monsieur Bernier pourrait donner des précisions sur l'analyse qui a été faite.

1910

M. GILLES BERNIER :

Bon, voici, le projet a été soumis à notre attention et a fait l'objet d'une évaluation en vertu de certains critères d'autorisation de projet. Tout ce qui était aménagement des fossés, stabilisation des fossés, puis impact que ça pouvait avoir sur l'ensemble des cours d'eau aux alentours. Alors, ça a tout fait l'objet d'une analyse et d'une évaluation qui a permis l'émission du certificat d'autorisation.

1915

LE PRÉSIDENT :

1920

Ça va. Oui, madame?

Mme MARLÈNE MERCIER :

1925

Malgré que je n'ai pas eu de question, je voudrais apporter un élément d'information concernant la santé parce que, bon, on semble dire qu'il y a des problèmes qui sont grandissants au niveau des inondations ou des dégâts d'eau.

1930

Nous, à partir de 96, il est apparu, de par les demandes d'information à la Santé publique, des problèmes de santé grandissants chez la population exposée aux inondations fréquentes ou aux dégâts d'eau, c'est-à-dire ces problèmes de santé là étaient associés à la

1935

parution de moisissure. Et même dans le cas d'inondations fréquentes, les gens qui avaient été inondés dans la période du dix-huit mois que le maire de Chambly nous faisait état tout à l'heure, il y avait des gens où les moisissures étaient apparues de façon très rapide et des problèmes respiratoires, d'asthme, très rapidement. Et donc nous, ça a allumé une lumière, bien, ça a donné des cloches, en fait, et on a parti une étude sur justement l'impact des moisissures et des dégâts d'eau sur la santé de la population des Montérégiens.

1940

Et aussi, suite au verglas de 98, il nous est apparu aussi ce même phénomène où il y avait des gens qui avaient déjà subi des inondations, ont eu aussi des dégâts d'eau dû au verglas et les gens nous appelaient pour nous dire: «J'ai des problèmes de sinusite, d'otite, bronchite, pneumonie.» Et on a aussi fait une étude où les résultats vont dans le courant de l'année sortir.

1945

LE PRÉSIDENT :

Quand il y a une inondation comme ça, les gens qui ont été inondés sont obligés de tout arracher et de recommencer le sous-sol?

1950

M. PIERRE BOURBONNAIS :

Vous me posez la question?

1955

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1960

M. PIERRE BOURBONNAIS :

C'est toujours laissé... on ne peut pas obliger les gens, finalement. Par contre, les gens qui font des réclamations, entre autres, à leur compagnie d'assurances ou encore qui ne sont pas assurés et qui vont sur un programme d'aide du ministère de la Sécurité publique, eux sont obligés de le faire.

1965

La seule possibilité que la Municipalité a, c'est de référer certains cas au CLSC. C'est de faire une inspection et de référer certains cas au CLSC. Dans le cas des inondations, chacun des sous-sols ou chacune des maisons a été effectivement inspectée. Je ne pourrais pas vous dire le nombre de références qu'il y a eues au CLSC, mais je sais qu'il y en a eu.

1970

LE PRÉSIDENT :

D'où les problèmes de contamination qui existent après ça avec les champignons puis toutes de sortes de choses.

1975

M. PIERRE BOURBONNAIS :

Effectivement. Et vous avez surtout dans le cas des locataires en sous-sol, où les propriétaires ne sont peut-être pas intéressés à investir des sommes pour tout arracher et refaire avant d'avoir été payés par les assurances, alors ce sont les locataires qui se plaignent le plus souvent à la Municipalité ou encore au CLSC.

1980

Mme MARLÈNE MERCIER :

Monsieur le président, je voudrais...

1985

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est parce qu'il y a une autre main levée derrière vous.

1990

Mme MARLÈNE MERCIER :

C'est ma collègue.

LE PRÉSIDENT :

1995

Ah! c'est votre collègue?

Mme MARLÈNE MERCIER :

2000

C'est ma collègue. Je voulais vous la présenter parce qu'il y a un élément d'information que monsieur a dit.

LE PRÉSIDENT :

2005

Oui, allez-y.

Mme CHRISTIANE THIBAUT :

2010

Je voudrais demander à monsieur le maire, en fait, au niveau de l'inspection, c'était les CLSC qui se rendaient à faire des inspections résidentielles?

M. PIERRE BOURBONNAIS :

Non, pas à ma connaissance. Ce sont des fonctionnaires municipaux...

2015 **Mme CHRISTIANE THIBAUT :**

Des inspecteurs municipaux.

2020 **M. PIERRE BOURBONNAIS :**

... qui faisaient les inspections et lorsqu'il y avait des raisons de croire qu'il y avait un problème, à ce moment-là c'était référé au CLSC.

2025 **Mme CHRISTIANE THIBAUT :**

C'est-à-dire au niveau de la santé, ils étaient référés au CLSC.

2030 **M. PIERRE BOURBONNAIS :**

C'est ça.

Mme CHRISTIANE THIBAUT :

Parfait.

2035

LE PRÉSIDENT :

Votre nom madame, c'est?

2040 **Mme CHRISTIANE THIBAUT :**

Je suis madame Thibault.

2045 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, je voulais mettre fin, mais ça n'arrête pas. Il y a un représentant de Boucherville qui est ici et qui veut compléter sur les bassins de rétention. Monsieur Jean Binet! Bon, il m'envoie un papier puis il se sauve. Alors, c'est correct. L'inondation est arrivée.

2050 Alors, monsieur Bourbonnais, je vous remercie de votre témoignage. Et puis je décrète une pause santé de quinze minutes, et on se retrouve avec monsieur Bourdon, madame D'Auteuil et monsieur Demard.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2055

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

2060 Les audiences sont l'occasion de champs de controverses, c'est bien normal. Et quand on touche à des problèmes, notamment toute l'articulation du monde agricole et du monde urbain, et des problèmes d'influence de l'un sur l'autre, ça pose des problèmes. Alors, monsieur le maire Bourbonnais a affirmé des choses.

2065 Monsieur Boutin, hier, qui était intervenu dans l'autre sens, voudrait faire une petite mise au point. Je lui ai donné l'autorisation de le faire. Alors venez, monsieur Boutin, venez faire valoir votre point rapidement sans qu'on en fasse un nouveau débat.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

2070 Merci, monsieur le président. Écoutez, j'ai une formation en ingénieur agricole. Je travaille à l'UPA. Suite aux commentaires de monsieur le maire de Chambly, ça m'a fait sursauter un petit peu. Puis c'est un peu une amorce de débat que j'ai voulu faire hier, au début de l'après-midi. Vous savez, on n'est pas confronté à ce problème-là seulement à Chambly, on est confronté à ce problème-là dans plusieurs municipalités de la Montérégie.

2080 Les inondations que Chambly a connues, je connais bien le territoire, c'est dans un développement quand même assez récent, de moins de dix ans. Si je me trompe, il faudrait me corriger. Et puis ces événements-là sont survenus très peu de temps suite aux fortes intensités de pluie que Chambly a connues. On doit compatir avec ces gens-là, ce n'est pas évident. Mais de mettre la faute sur le milieu agricole, excusez-moi, mais ce n'est selon moi pas le cas. Même si certains experts du milieu civil semblent dire que c'est la faute du milieu agricole, au contraire, je crois plus que le fait d'urbaniser certains secteurs de la ville fait en sorte d'augmenter considérablement le ruissellement et non l'infiltration.

2085 Quand on vient dire que c'est à cause du drainage, surtout du drainage souterrain, le drainage souterrain a souvent une influence quarante-huit heures ou soixante-douze heures plus tard qu'une intensité de pluie. Et puis je voulais préciser ça, mettre ça au clair. C'est clair dans ma tête, puis dans la tête de bien du monde, que ce n'est pas la faute du milieu agricole les problèmes que Chambly a vécus. Le milieu agricole a été là pendant plusieurs années, et puis des pluies de récurrence 100 ans...

2090 Ce que je dois dire, c'est que je pense qu'il faut prévoir le développement urbain en harmonie avec une gestion de l'eau. Et puis je pense que c'est oublié de la part de beaucoup de municipalités ces temps-ci. Ça fait que c'était l'intervention que je voulais faire pour apporter certains éclaircissements.

LE PRÉSIDENT :

2100 C'est bien correct, monsieur, merci. J'en profite pour passer la parole à monsieur Karel Mayrand. Beaucoup de gens invoquent une espèce d'instabilité climatique à cet égard. Est-ce qu'on est en train de connaître des changements importants de la pluviométrie? Et est-ce que ça va changer nos villes?

2105 **M. KAREL MAYRAND :**

En fait, là-dessus, c'est clair, il y a un consensus scientifique au niveau mondial qui se développe actuellement à savoir qu'il va y avoir des changements au climat à travers le monde. Maintenant, ça peut vouloir dire plus d'événements climatiques extrêmes et ça peut vouloir dire
2110 aussi, sur une base annuelle ou sur une base saisonnière, des modifications importantes au débit des cours d'eau à la baisse.

Donc, la Convention sur les changements climatiques à laquelle Québec s'est déclarée liée, donc engage les États liés à développer une série de mesures d'adaptation et de
2115 surveillance des changements climatiques. Donc, à ce moment-là, il y a peut-être lieu, autant dans le domaine municipal que dans le domaine des eaux souterraines ou des eaux de surface, de voir venir et d'essayer d'intégrer les politiques à ce niveau-là reliées à l'eau en particulier, parce que ça va avoir un effet important.

2120 Donc, en gros, je pense qu'il y a une nécessité d'intégrer, de se pencher plus directement là-dessus, puisqu'on commence à sentir qu'on est peut-être déjà dans des changements climatiques ou des modifications au climat.

LE PRÉSIDENT :

2125

Est-ce que votre Ministère ne m'a pas promis un document là-dessus dans une espérance pas trop lointaine?

M. KAREL MAYRAND :

2130

Oui. On a fait état aussi, lors des audiences de Montréal, des engagements du Québec en matière de changements climatiques. Évidemment, c'est une convention cadre qui est très large. Donc, ce n'est pas quelque chose qui... il n'y a pas un document qui va porter strictement
2135 là-dessus, mais on va faire mention de nos engagements, oui, dans le document.

LE PRÉSIDENT :

C'est très bien.

2140 Juste à propos, monsieur Boutin, vous vous êtes identifié comme ingénieur agronome. La question du drainage reste une question extrêmement préoccupante pour nous en ce sens

que, d'un côté, il y a eu le drainage agricole qui pose problème et qui a été invoqué par bien des gens. On commence à rentrer dans le drainage forestier et là, ça donne des mégaproblèmes.

2145 Si vous êtes un peu un expert de ça ou si vous avez fouillé ce genre de question là, quand arrivera le temps des mémoires, vous allez nous rendre un service énorme si vous êtes capable d'éclairer. Tantôt, dans la conversation, vous m'avez dit: «Le résultat du drainage - vous l'avez affirmé de votre chaise - le résultat du drainage, c'est d'écrêter, le drainage souterrain, c'est d'écrêter la pointe, donc de la redistribuer sur quarante-huit heures plus tard.»
2150 Si vous pouviez documenter ça et essayer d'illustrer une chose comme celle-là, c'est un argument qui est fort intéressant pour nous.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

2155 Soyez assuré qu'on va bâtir le mémoire en fonction de la conservation des sols et du drainage souterrain par rapport à l'influence d'un développement par rapport à l'étalement urbain, soyez convaincu.

LE PRÉSIDENT :

2160 Et de l'équilibre des écosystèmes.

M. FRANÇOIS BOUTIN :

2165 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

2170 Très bien, merci.
Monsieur Serge Bourdon, s'il vous plaît.

M. SERGE BOURDON :

2175 Bonjour! Mon intervention est suite aux présentations qu'on a pu assister hier, suite au captage des eaux souterraines pour fins d'embouteillage. À la lumière des interventions d'hier sur le captage des eaux souterraines, nous avons pu constater qu'il y a absence de critères sérieux, que les données sont imprécises, que l'écart entre les analyses de deux experts est souvent très important, que la loi et les règlements actuels ne permettent pas une véritable transparence, que le recours des citoyens en cas de litige est très limité et extrêmement coûteux, que les risques de préjudice pour les citoyens sont très élevés et souvent irréparables,
2180 que la loi actuelle des connaissances ne permet pas de prévoir les besoins futurs, donc que le fait de continuer à émettre des permis dans de telles conditions nous semble déraisonnable.

2185 Un proverbe bien connu dit: «Dans le doute, abstiens-toi.» Je crois qu'il existe un doute raisonnable qui justifie l'insistance de mon organisme à demander la reconduction du moratoire sur le captage des eaux souterraines pour fins d'embouteillage, au moins jusqu'à la publication des recommandations de votre Commission. Est-ce que, monsieur le président, vous accepteriez de reconsidérer cette demande à la lumière de ce que nous avons entendu hier?

2190 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre question s'adresse à deux personnes. Une personne, c'est au ministre, et ça, c'est lui qui doit prendre une décision. C'est lui qui avait posé le moratoire et c'est lui qui a décidé de ne pas le renouveler. Et ça, je pense que quand vous le faites à travers une audience, cela lui advient inévitablement.

2195 De notre part, pour l'instant, il n'est pas question de reconsidérer notre position. Il est clair qu'il y a une forte controverse au niveau des expertises. On a bien vu ça hier. Il y a des champs de critères d'expertise sur lesquels, là, il faut nettoyer puis il faut comprendre. Il y a là une forte controverse, une controverse qui n'est pas seulement technique, qui est aussi une controverse de champ de vision et qui est très ample. Le seul fait qu'on a pu en débattre pendant une soirée montre que le processus fonctionne et qu'on est en train d'essayer de comprendre et d'identifier l'ensemble des composantes. De ce côté-là, notre mandat est parfaitement opérant et fait ce qu'il veut.

2200 Est-ce que nous devons en plus exercer des pressions pour que le moratoire soit réinstallé ou pas réinstallé? Et ça, ça voudrait dire étudier l'ensemble de toutes les composantes du problème, parce qu'il y a eu d'autres hypothèses, dont l'hypothèse de l'émission d'un règlement. Des gens nous ont dit ça ailleurs dans la démarche. Alors, pour l'instant, nous ne bougeons pas, nous continuons notre travail, mais vous aviez parfaitement le droit de me poser la question. C'est correct?

2205 **M. SERGE BOURDON :**

2215 Oui. Et en même temps, une petite question. J'ai posé à Montréal une demande sur les CLD. Sur l'ensemble du Québec, combien y avait-il de sièges sur les différents... combien de CLD avaient des sièges à l'environnement dans l'ensemble du Québec? Puis ces réponses-là, comment est-ce qu'on va les avoir? Comment on va être informés ou...

2220 **LE PRÉSIDENT :**

Rappelez-moi votre organisme.

M. SERGE BOURDON :

2225 La SCABRIC, Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay.

LE PRÉSIDENT :

2230 C'est un bon sigle. Oui, attendez un peu. Ça, c'était le représentant du ministère des Régions. Ça avait été posé au représentant du ministère des Régions.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2235 Si vous me permettez, on a la réponse, à ce qu'on me dit. Alors, vous pourriez vérifier avec le secrétariat de la Commission en arrière de la salle, on va vous donner la réponse.

M. SERGE BOURDON :

2240 Parfait, merci. Aussi, j'ai un autre document que j'avais demandé du ministère d'Environnement Canada qui était ici hier, mais je n'ai pas pu intervenir, mais je lui ai parlé. Mais là, il n'est pas ici aujourd'hui. Donc, le document...

LE PRÉSIDENT :

2245

Dites-moi lequel?

M. SERGE BOURDON :

2250 Le nom du document: «Analyse des dangers dans les zones frontalières intérieures entre les États-Unis et le Canada, région du Québec».

LE PRÉSIDENT :

2255

Oui, le document dont vous m'avez parlé, la version américaine?

M. SERGE BOURDON :

2260

Oui, c'est ça, la partie américaine du document.

LE PRÉSIDENT :

La partie américaine. Mais il était là quand il a pris la chose, il me semble.

2265

M. SERGE BOURDON :

C'est-à-dire que le document a été noté, mais je pensais qu'on aurait eu une vérification.

LE PRÉSIDENT :

2270

Mais le temps de réaction, écoutez, quand on finit de siéger à minuit et qu'on commence... ce qui arrive, c'est que nos analystes font le suivi des demandes. Ils font des rappels périodiques.

2275

M. SERGE BOURDON :

D'accord. Puis nous, pour vérifier, on appelle au secrétariat?

LE PRÉSIDENT :

2280

Vous appelez un de nos secrétaires ou un de nos analystes, oui. Ça marche?

M. SERGE BOURDON :

2285

C'est parfait.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2290

M. SERGE BOURDON :

Je vous remercie.

2295

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

2300

Monsieur le président, écoutez, on vient de mentionner qu'il n'y a pas de critères au ministère de l'Environnement. Je voudrais souligner, sans rouvrir le débat, les critères qui n'ont pas été donnés hier soir. Alors au niveau simplement de la démonstration d'absence d'impact significatif pour les autres usagers de l'environnement, alors ce qu'on exige lorsqu'il y a une autorisation de captage d'eau de source ou minérale: «D'abord sur la disponibilité en eau des captages des voisins, sur la qualité de l'eau dans les captages des voisins et, le cas échéant, sur l'environnement, milieux humides et plans d'eau.»

2305

2310 Ça, ça veut dire que nous exigeons de déterminer l'étendue de la zone d'influence de la manière suivante:

2315 «L'inventaire des captages et de leurs usages dans un rayon de 1 kilomètre; déterminer la qualité de l'eau dans ces captages; prévenir par écrit ses voisins de la date du début et de l'essai de pompage, dont la durée doit permettre d'atteindre le régime permanent; effectuer l'essai de pompage jusqu'à régime permanent; réanalyser la qualité de l'eau dans ces captages; analyser les résultats, notamment si le rayon d'influence est ou non plus grand que 1 kilomètre.»

Et la deuxième étape -- ça, c'était tous les critères de première étape:

2320 «Le cas échéant, refaire la première étape à l'égard des captages situés au-delà de 1 kilomètre jusqu'à la limite réelle de la zone d'influence.»

- ensuite, on doit évaluer l'importance des effets potentiels dans les captages voisins -

2325 «Le cas échéant, rétablir aux frais du promoteur la disponibilité en eau pour les voisins affectés ou faire une offre écrite à cet effet; s'engager par écrit à rétablir cette disponibilité en cas d'impacts futurs imprévus; s'engager à effectuer un suivi débit-rabatement à partir des puits d'observation pour vérifier la stabilité»,

ça, on vous a expliqué ça sur acétate.

LE PRÉSIDENT :

2330 Vous me déposez ce document-là, s'il vous plaît?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Oui, nous allons vous déposer ce document-là.

2335 **M. SERGE BOURDON :**

2340 Merci. C'est parce qu'hier, on se posait la question si c'est ça, les critères, on a vu les conséquences que donnent ces critères-là via des personnes qui ont été touchées par une problématique. Alors, c'est pour ça que la question a été posée, malgré tous ces critères-là, les problèmes existent.

LE PRÉSIDENT :

2345 Moi, je ne l'avais pas compris complètement. Je vais vous dire pourquoi. Parce que comme le projet n'est pas soumis à l'évaluation et l'examen des impacts, j'étais resté sous l'impression que tout le projet pouvait se faire sans que les voisins le sachent. Or, il y a une obligation d'avertir les voisins quand il y a un essai de pompage. Donc, je suis content de l'avoir entendu puisque hier même il y avait des affaires que je n'avais pas comprises. Alors, on le dépose, puis le débat continue.

2350

M. SERGE BOURDON :

C'est ça. Ce n'est pas évident que c'est fait, par exemple.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Puis le cas de Dorion...

M. SERGE BOURDON :

2360

Rigaud.

LE PRÉSIDENT :

2365

Rigaud, le cas de Rigaud montre qu'au moins pour une municipalité, elle peut avoir dépassé dans l'usage les autorisations qui lui avaient été accordées.

M. SERGE BOURDON :

2370

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2375

Est-ce qu'on peut extrapoler, je ne le sais pas, mais on peut le dire à propos d'un cas.
C'est correct?

M. SERGE BOURDON :

2380

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Chantal D'Auteuil, s'il vous plaît.

2385

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

Bonjour, monsieur le président!

2390

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, madame!

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

2395

Bonjour, madame, monsieur les commissaires! Chantal D'Auteuil du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie. Alors, j'aimerais poser une question sur la Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables.

2400

On sait que cette politique, pour être applicable, doit faire l'objet d'une réglementation. Dans le cas de cette politique-ci, c'est une réglementation municipale, qui va être un règlement de zonage. Pour appliquer la politique, il y a différentes zones qui doivent être établies et ces zones sont délimitées par des lignes.

2405

Alors, on parle de quatre lignes dans la politique, en gros: la ligne des hautes eaux qui détermine le littoral de la rive; la ligne qui détermine la limite de la rive, alors c'est 10 ou 15 mètres selon les pentes; la ligne qui délimite la plaine inondable 0-20 ans; et la ligne qui délimite la plaine inondable 20-100 ans. Il y a une autre ligne qu'on considère importante aussi dans la protection des cours d'eau, c'est la ligne de délimitation de la propriété du gouvernement par rapport à la propriété du riverain, alors ce qu'on appelle la ligne des hautes eaux naturelles sans débordement. Ça nous fait cinq lignes jusqu'à maintenant.

2410

J'aimerais savoir qui détermine officiellement ces différentes lignes, non seulement les instances, mais quel type d'expert détermine ces différentes lignes? Est-ce qu'elles devront être identifiées pour tous les cours d'eau d'une municipalité? Parce qu'on sait que la politique maintenant s'applique à tous les cours d'eau, même aux cours d'eau intermittents. Et dans quel document légal sont-elles inscrites officiellement ces différentes lignes-là, incluant la ligne de délimitation de la propriété riveraine, la ligne des hautes eaux naturelles sans débordement? C'est une question technique, oui.

2415

2420

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2425

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

Je pense que pour appliquer la politique, c'est essentiel de savoir...

LE PRÉSIDENT :

2430

Ça va, madame.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2435

Alors, sans vous faire une exégèse de ça, vous allez me donner quelques minutes, s'il vous plaît. Disons qu'historiquement... je dois vous faire une assez longue courbe avant de répondre précisément parce que madame suggère cinq lignes. Il y a des nuances à apporter dans les quatre premières, mais moi, j'en rajouterai trois autres. Il y en a huit. Alors, je vais rapidement vous faire le décompte de ça et à quoi ça s'applique. Mais il en existait - je devrais employer l'imparfait - parce qu'on a réduit à deux. C'est déjà pas mal.

2440

Alors, on vous l'a souligné précédemment, le gouvernement avait modifié la Loi sur la qualité de l'environnement en 88, et fait entrer en vigueur, en 93, le deuxième alinéa de l'article 22, qui oblige l'émission d'un certificat lorsque des travaux sont effectués en milieux humides, marécages ou dans l'eau, de façon générale.

2445

Alors, pour bien savoir qu'on est dans l'eau, il faut déterminer où finit - ça semble être une vérité de La Palice - où finit l'eau et où commence le terrestre. Alors, donc, il est important de déterminer, en vertu de la Politique de protection des rives notamment, où se trouve la limite entre ces deux choses-là.

2450

Il faut vous dire que déjà, la ligne des hautes eaux, il y en a plusieurs, il y en a huit. Je vais vous en faire rapidement une nomenclature. Mais il y a plusieurs lois aussi qui s'appliquent dans ce cas-là: la Loi sur la qualité de l'environnement, qu'on parle du règlement sur l'évaluation des impacts - bon, je ne citerai pas tous les règlements, seulement les lois - la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la Loi sur le régime des eaux, la Loi sur les forêts, le Code civil et divers règlements municipaux. Et plusieurs règlements sont pris en vertu de ces lois-là.

2455

Alors, je n'entrerai pas dans des détails d'expertise, ce n'est pas mon rôle et ma compétence, mais sachons, d'après les auteurs, la partie qui s'étend vers l'intérieur du plan d'eau, depuis la limite de la rive jusqu'à l'endroit où la végétation disparaît, est considérée comme la zone la plus riche et la plus diversifiée. Des experts pourront vous en donner plus pour certifier cette assertion-là, mais disons que les auteurs s'entendent là-dessus.

2460

Alors en 93, avec cette entrée en vigueur de l'article 22, il a été important de regrouper le nombre de lignes des hautes eaux aux fins d'application de la politique. Parce que vous savez que l'inspecteur municipal, qui a à déterminer la ligne arbustive, doit savoir qu'est-ce que c'est qu'une plante terrestre et qu'est-ce que c'est qu'une plante aquatique. Alors, rapidement, je vous donne la nomenclature des diverses lignes et à quoi elles s'appliquent.

2465

2470

2475 La ligne naturelle des hautes eaux s'applique en vertu de la Politique de protection des rives du littoral. Il fallait arriver à déterminer une meilleure ligne, parce que c'est en 96 qu'on a modifié la Politique de protection des rives. Je vais y arriver. Donc, cette ligne-là, à l'époque, se situait là où il y a une prédominance de plantes aquatiques et une prédominance de plantes terrestres, ou à l'endroit où la végétation arbustive s'arrête en direction du cours d'eau lorsqu'il n'y a pas de plantes aquatiques.

2480 La deuxième ligne, c'est la ligne d'inondation de récurrence 2 ans. Alors, ça, c'est une ligne qui s'applique en vertu de la Loi sur la conservation de la faune et plus précisément pour fins du règlement sur les habitats fauniques. Alors, cette ligne-là correspond à la limite de crue qui, selon les probabilités, est susceptible de se produire une fois tous les deux ans, rapidement.

2485 Ensuite, vous avez une troisième ligne, la ligne des hautes eaux printanières moyenne. Celle-là sert au règlement sur l'évaluation des impacts en environnement et elle est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des hautes eaux observées à un niveau hydrologique au site visé par le projet pendant les trois mois du printemps, soit du 21 mars au 21 juin. Ça, c'est la troisième.

2490 La ligne des hautes eaux modifiées, ça, c'est une ligne qui s'applique dans le cas où on retrouve un barrage, une construction d'un barrage, d'une digue ou d'un seuil quelconque ou d'un ouvrage. Et cette ligne-là modifiait le plus souvent, selon le cas, au niveau de retenue à l'exploitation d'une opération ou c'est un niveau déterminé par décret.

2495 La cinquième ligne, alors ça, c'est la ligne qu'on appelle la moyenne du plus haut niveau de l'année, selon un cycle de 18,6 années. Alors, cette ligne-là, c'est dans un document...

2500 **LE PRÉSIDENT :**

Répétez-la moi, s'il vous plaît. La moyenne des plus hautes années?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

2505 Je répète. Une chance qu'il y a un verbatim. La moyenne du plus haut niveau de l'année selon un cycle de 18,6 années. Et ça, ça a été une ligne qui a été déterminée par le Conseil consultatif de l'environnement, en février 84, dans un document qui s'intitule, et je cite, «Base d'une politique de conservation pour le littoral au Québec». Vous connaissez?

2510 **LE PRÉSIDENT :**

En quelle année?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

2515

En 84. Alors, cette ligne-là correspond à la limite supérieure du littoral naturel en se basant sur la moyenne du plus haut niveau de l'année, selon un cycle de 18,6 années et/ou sur des indicateurs biologiques reconnus.

2520

La sixième ligne, c'est la ligne d'inondation de récurrence 20 ans et 100 ans. Alors, ça, c'est la ligne qui s'applique en vertu de la Convention Canada-Québec sur les zones inondables.

2525

Et la ligne qu'a évoquée madame, la ligne foncière qui s'applique pour le domaine hydrique public, alors il faut déterminer la ligne des hautes eaux pour savoir si vous empiétez sur le domaine hydrique public. Alors, il y a une dépendance ou une conséquence si vous êtes dans une ligne sur les hautes marées du mois de mars ou si vous êtes dans un plan d'eau qui n'a pas de marée.

2530

Et enfin, il y a une ligne qui a été déterminée par certains auteurs, qu'ils appellent la limite géomorphologique. C'est l'empreinte des hautes eaux en se fondant sur des sédiments laissés par chaque variation du niveau d'eau.

2535

Alors, partant de cette exégèse-là de toutes les lignes des hautes eaux, en 93, compte tenu de l'entrée en vigueur de l'article 22, le mandat a été donné de réduire forcément cette ligne-là pour idéalement en arriver à une, au niveau de la Politique de protection des rives, j'entends. Parce que la ligne foncière et la ligne sur les évaluations environnementales et la ligne de Politique de protection des rives vont toujours s'appliquer dans leur créneau spécifique.

2540

Alors, si vous parlez de ligne des hautes eaux pour - appelons-la toujours ligne des hautes eaux, même s'il y a des nuances dans la nomination - la ligne des hautes eaux pour fins de la Politique de protection des rives, dont a fait état madame, est la ligne des hautes eaux foncière pour la détermination du domaine hydrique. Je vais vous résumer que ces deux-là, parce que les autres, ici, ce serait -- je pense que pour les fins d'évaluation environnementale ou d'habitats fauniques, je n'en discuterai pas là-dessus.

2545

Alors, pour la Politique de protection des rives, le Ministère a donc dû prendre ces huit lignes-là et tracer des critères et des balises afin de déterminer comment on va arriver, au niveau de la Politique de protection des rives, à déterminer cette base-là. Donc, ils ont étudié ces huit lignes-là en recherchant des qualités spécifiques. Donc, la ligne devra comporter - il y a trois éléments - une base scientifique reconnue, une valeur écologique universelle et qu'elle soit applicable à toutes sortes de situations.

2550

2555

La conclusion de cette expertise-là a été d'attribuer donc une cote à toutes les lignes, ce qui a donné finalement, ce qui a permis de retenir la ligne arbustive et la ligne de récurrence 2 ans qui avaient une équivalence. Alors donc, on a dit: «Ces deux lignes-là - et je cherche une petite phrase qui va vous résumer tout ça - ces deux lignes-là comportaient des éléments correspondant l'une à l'autre.»

Donc, on dit ici:

2560 «Pour le moment, si nous admettons l'existence d'une corrélation...»

- donc entre la ligne arbustive sur laquelle je vais revenir -

«... l'existence d'une corrélation, donc la limite d'inondation de récurrence 2 ans aurait une valeur écologique égale ou proche de celle que nous reconnaissons à la ligne naturelle des hautes eaux.»

2565

Donc, revenons à la politique. En 96, donc, à partir de ça où les recommandations ont été de retenir, aux fins de la Politique de protection des rives, la ligne botanique - dont je vais vous expliquer le détail - ou la ligne de récurrence 2 ans, parce que ces deux lignes-là avaient une base scientifique, elles avaient une valeur universelle et elles étaient applicables à peu près dans tous les secteurs, en vertu de l'article 2 de la Politique de protection des rives, alors on y lit:

2570

«La ligne des hautes eaux est la ligne qui, aux fins de l'application de la présente politique, sert à déterminer le littoral et la rive des lacs et cours d'eau.»

2575

J'en fais état parce que, contrairement à ce que madame a avancé, elle a raison et vous allez voir que je n'ai pas tort non plus, c'est que les quatre lignes dont elle fait état, finalement il y en a deux et ça se regroupe. Ces quatre-là, ce sont des «ou», «ou».

2580

«Alors, cette ligne des hautes eaux se situe à la ligne naturelle des hautes eaux, c'est-à-dire: a) à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres ou, s'il n'y a pas de plantes aquatiques, à l'endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau.»

2585

Alors, voici une première façon de déterminer. Là, on dit «plantes considérées comme aquatiques», ce sont toutes les plantes, et là je n'entrerai pas dans le détail, hydrophytes, incluant les plantes submergées, de peur que vous me posiez la question: «Qu'est-ce que c'est que ce truc-là?» Alors:

2590

«b) Dans le cas où un ouvrage de retenue des eaux à la cote maximale d'exploitation de l'ouvrage hydraulique pour la partie du plan d'eau situé en amont; c) dans le cas où il y a un mur de soutènement légalement érigé à compter de la hauteur de l'ouvrage.»

2595

Et donc, une première ligne, une première façon de déterminer la ligne, c'est ou bien les plantes arbustives et aquatiques ou bien les plantes terrestres s'il n'y a pas de plantes aquatiques. S'il y a un ouvrage de retenue, on le détermine en fonction de ça, ou s'il y a un mur de soutènement. Et finalement:

2600

«À défaut de pouvoir déterminer la ligne des hautes eaux à partir des critères précédents, celle-ci peut être localisée comme suit, si l'information est disponible, parce que la

cote de récurrence 2 ans n'est pas nécessairement disponible partout, la limite des inondations de récurrence 2 ans, laquelle est considérée équivalente à la ligne établie selon les critères botaniques définis précédemment au point a).»

2605 Voilà la corrélation finale. En vertu du guide qu'on a déposé auprès de la Commission - que madame connaît sans aucun doute - il y a un deuxième petit guide, qui s'appelle «La délimitation de la ligne des hautes eaux», et qui sert aux fins des inspecteurs municipaux auxquels on donne une formation, vous vous en doutez bien, et qui détermine le type de plante de façon à ce que l'inspecteur, les deux pieds dans l'eau, puisse se promener avec son guide et
2610 dire: «Ça, c'est terrestre, et ça, c'est aquatique.» Je parodie, mais les gens connaissent ça beaucoup mieux que moi.

Alors donc, ça, c'est la ligne à laquelle madame réfère. Ça paraît difficile à établir, mais je pense que les inspecteurs municipaux sont suffisamment avertis pour arriver maintenant
2615 à déterminer cette ligne-là avec relativement de facilité. Et la cote de récurrence 2 ans est disponible au Ministère lorsque ça s'applique, les conditions de terrain s'appliquent. Donc, si je ne me trompe pas, puis je ne veux pas rentrer trop dans le scientifique, je pense que ça s'applique lorsque c'est deux côtés du fleuve, par exemple, et qu'on a ces cotes-là. Ça, c'est donc en vertu de la Politique de protection des rives.

2620 Finalement, au niveau - et je vais le faire rapidement, monsieur le président - au niveau de la détermination de la ligne foncière maintenant. Là, on ne parle pas à priori d'environnement, même si c'est le ministre de l'Environnement qui a à appliquer la Loi sur le régime des eaux et le règlement sur le domaine hydrique public pour déterminer le foncier.
2625 Évidemment, il y a des connotations environnementales, mais au départ, parlons foncier.

Alors, cette ligne-là, il est éminemment important de la déterminer parce qu'elle va permettre de dire: «Vous êtes sur le territoire public ou pas.» Et je vous signale, en passant, que le territoire public, c'est impossible de le prescrire ou de prétendre: «Je paie mes taxes
2630 municipales depuis 20 ans, alors ça m'appartient», comme ça peut se faire dans d'autres situations immobilières. Et il n'y a pas de prescription pour les biens qui appartiennent à l'État. Je ne rentrerai pas dans le détail du Code civil, mais sur une question donnée, je pourrai vous donner les informations.

2635 Je vous lis un petit texte et après ça, je ferme mon micro.

«La limite de propriété de l'État le long des cours d'eau correspond donc à la ligne des hautes eaux. Cette ligne doit être établie aux plus hautes eaux sans débordement. Il s'agit de la ligne la plus haute atteinte par les eaux d'une rivière à son état naturel. Les tribunaux refusent
2640 d'adopter un critère unique pour la déterminer.»

Et encore là, on prend pour acquis tout ce qu'on a déjà discuté sur le fait qu'un cours d'eau doit être navigable et flottable avec des considérations commerciales.

2645

«Compte tenu de cette situation, pour plus de sécurité, le Ministère utilise un ensemble de facteurs afin de déterminer la localisation de la ligne des hautes eaux. Ces principaux facteurs de détermination sont: les documents d'archives et les relevés d'arpentages antérieurs...»

2650

Souvent, les citoyens, par exemple, je me souviens d'avoir travaillé dans un dossier auprès des citoyens de Roberval qui, pour un, nous démontraient par des titres de propriété avoir acquis de bonne foi un terrain voici trente ans. Alors, ça, ça contribue évidemment à la détermination de la ligne des hautes eaux. Ça fait partie des documents.

2655

«... les relevés d'arpentages antérieurs, les photographies aériennes à différentes époques, l'examen et l'analyse des données disponibles sur les élévations quotidiennes de l'eau au cours des ans, la nature et les limites de la végétation aux environs de la ligne à déterminer...»

- si vous avez des érables argentés, par exemple, bon, on sait que ça vit les pieds dans l'eau -

2660

«... la présence d'alluvions ou d'érosion dans les conditions naturelles...»

2665

Le Code civil, sans entrer dans le détail, prescrit, stipule certaines dispositions relativement à une bande de terre qui se détache et qui vient agrandir votre terrain. À qui appartient cette bande de terre là, dans un délai donné. Bon, les tribunaux ont déjà tranché que ça vient ajouter à votre terrain. Encore faut-il que vous ne l'ayez pas détachée vous-même, mais ça peut venir ajouter à votre terrain. Et à l'inverse, l'érosion peut toucher votre terrain. Donc, vous en concluez que la ligne des hautes eaux, au niveau foncier, n'est pas statique non plus, mais elle est toujours déterminable.

2670

«Comparaison d'un terrain où il y a un empiètement avec le milieu adjacent demeuré naturel.»

- c'est un autre critère -

2675

«En somme, bien que les tribunaux, pour solutionner un litige de délimitation, puissent être envisagés, il reste que l'entente entre le riverain et le ministère de l'Environnement est la meilleure solution à appliquer dans un tel contexte. Chaque dossier est considéré au cas par cas et doit être examiné par le riverain ou son représentant et le personnel du Ministère.»

2680

Donc, il y a une procédure qui fait que, conventionnellement, on détermine cette ligne-là et on peut déterminer la partie publique et privée. Donc, ça, c'est la ligne foncière par rapport à la ligne de la Politique de protection des rives.

LE PRÉSIDENT :

2685

Alors, donc, il y a huit définitions, huit ou neuf définitions qui dépendent de régimes juridiques différents. Dans le règlement de la Politique de protection des rives, vous les avez ramenées à deux, qui sont des critères de biologie et d'inondation de récurrence 2 ans. Et pour

ce qui est de la ligne foncière, ça, c'est une autre définition qui est donnée dans un autre document.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

2690

C'est-à-dire que la ligne foncière est déterminée dans le règlement sur le domaine hydrique public. Mais à la limite, à chaque cas, pour trancher définitivement, il faudrait faire appel aux tribunaux.

2695

LE PRÉSIDENT :

Qui détermine à ce moment-là, conformément à - madame a posé sa question sur la Politique de protection des rives - qui détermine à ce moment-là, qui tranche sur cette décision-là?

2700

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Comme madame l'a mentionné, la Politique de protection des rives, en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, doit se retrouver obligatoirement dans les schémas maintenant, depuis 93. Et par le jeu de la conformité dans les schémas d'aménagement versus les règlements d'urbanisme, elle se retrouve finalement dans les règlements d'urbanisme, zonage, construction, lotissement. Et forcément, donc, c'est l'inspecteur municipal qui va déterminer cette ligne-là à partir des guides.

2705

2710

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est soit la MRC, soit la Municipalité.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

2715

Habituellement, c'est de juridiction du fonctionnaire de la municipalité locale, à moins qu'il y ait eu une entente avec la MRC.

LE PRÉSIDENT :

2720

Quand il y a controverse, les experts, qui sont-ils?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

2725

Écoutez...

LE PRÉSIDENT :

Quand l'inspecteur municipal...

2730

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Bon, dans la bande de protection, par exemple, vous ne pouvez pas construire telle ou telle chose en vertu de la Politique de protection des rives. Devant une telle situation, l'inspecteur municipal va délivrer soit un avis d'infraction, soit un permis. Alors, il décide de façon normative, à partir de normes. Il n'y a pas de discrétion.

2735

Au cas de contradiction, qu'un citoyen conteste cette ligne-là, bien, c'est les tribunaux. Il n'y a pas de mécanisme de conciliation.

2740

LE PRÉSIDENT :

Mais il peut arriver que l'inspecteur demande conseil au ministère de l'Environnement pour la détermination de ça?

2745

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Absolument. Pas un conseil terrain, habituellement, à moins que les gens de la région fassent du terrain là-dessus, mais au niveau de l'application du guide, à partir des données que l'inspecteur peut faire. Probablement que la région aussi se rend sur place.

2750

LE PRÉSIDENT :

Madame Émond?

2755

Mme FRANCINE ÉMOND :

Oui, monsieur Jean-Marc Lévesque pourrait donner des informations sur le type d'intervention que nous faisons auprès du milieu municipal.

2760

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2765

M. JEAN-MARC LÉVESQUE :

Oui, monsieur le président, effectivement, j'ai eu le plaisir de participer à des formations qui ont été données aux inspecteurs municipaux, au cours des dernières années, relativement à la compréhension de la Politique de protection des rives et, implicitement, qui est

2770 très lié, à la détermination de la ligne des hautes eaux. Ces cours-là ont été organisés dans le cadre de l'Union des municipalités du Québec et de l'UMRCQ, ainsi que la COMBEQ, qui est l'Association des inspecteurs municipaux.

2775 Alors donc, graduellement, il y a de plus en plus d'inspecteurs municipaux qui suivent des formations, qui sont renseignés sur cet élément-là. Et effectivement, il est fréquent que ces gens-là fassent appel à nous, lorsque soit qu'ils trouvent ou sont dans une situation d'une problématique un petit peu plus compliquée que ce qui était prévu, ou carrément, j'ai dans certains cas de nouveaux inspecteurs municipaux qui n'ont pas eu la chance d'avoir cette formation-là et qui font appel à nous.

2780 Ce que l'on fait à ce niveau-là, c'est de donner une assistance technique, qui se fait dans un premier temps au téléphone. Alors, on va expliquer aux gens. On va les référer à des documents. On va donner l'assistance le plus possible en fonction des outils que cette personne-là peut utiliser pour déterminer sa ligne des hautes eaux. Et usuellement, ça va être 2785 suffisant. Il est peut-être arrivé dans quelques cas, peut-être deux ou trois cas, où on a eu à aller sur le terrain pour vraiment assister pleinement l'inspecteur municipal, mais c'est de l'exception.

2790 Pour compléter, lorsqu'on parle de litige en tant que tel, alors c'est sûr que la délimitation de la ligne des hautes eaux dans le cadre de la politique a pour objectif de délimiter sur le plan environnemental - parce que c'est bien clair, là, on ne parle pas de propriété foncière, on parle d'activités associées à l'environnemental - c'est de délimiter le littoral de la rive. Et la politique précise, la rive, il s'agit d'une bande de terrain qui part de la ligne des hautes 2795 eaux vers l'intérieur des terres sur une bande de 10 ou de 15 mètres. Alors, la délimitation des hautes eaux vient finalement délimiter, si on veut, en bout de ligne, la limite de la bande riveraine en bout de ligne où il serait permis de faire certaines constructions ou certaines activités.

2800 Alors, ce qui se passe, c'est que l'inspecteur municipal, lui, va voir à délimiter sur le terrain - et je vais être franc avec vous, si on se trompe de quelques centimètres, ce n'est pas tragique là sur une bande de 10 ou de 15 mètres - et va gérer son dossier en fonction de la demande de permis ou de l'intervention qu'il a à poser.

2805 Maintenant, si le citoyen se sent lésé par la décision de l'inspecteur municipal, ce qu'on véhicule, nous, c'est qu'il est possible, à partir d'une intervention d'un professionnel, un botaniste, de faire une expertise au niveau de l'identification des plantes aquatiques et terrestres pour vraiment délimiter à l'aide d'une expertise précise cette ligne-là. Alors, à la limite, si le citoyen se sent lésé, bien, nous, ce qu'on recommande, c'est que cette personne-là fasse 2810 appel à un botaniste spécialisé dans le domaine, qui va venir vraiment délimiter. Et à ce moment-là, il s'entendra avec l'inspecteur municipal.

LE PRÉSIDENT :

2815 Donc si je comprends bien, à ce moment-là, quand il y a une controverse, l'expert est un botaniste qui applique donc les critères dits bioécologiques pour déterminer la zone.

M. JEAN-MARC LÉVESQUE :

2820 Oui. Effectivement, c'est que lorsqu'on donne la formation pour la délimitation de la ligne des hautes eaux -- on a fait référence au guide tantôt, qui est un outil qui est quand même de très grande valeur, qui permet aux gens de se débrouiller sur le terrain, mais la délimitation de la ligne des hautes eaux, au niveau de la notion de botanique, on va parler de la méthode simplifiée qui fait référence au guide, et on va parler de la méthode experte, et à ce moment-là c'est un botaniste qui est en mesure.

2825

LE PRÉSIDENT :

 Quand le citoyen demande à ce moment-là une expertise, est-ce qu'elle est aux frais du citoyen?

2830

M. JEAN-MARC LÉVESQUE :

 Oui, monsieur.

2835

LE PRÉSIDENT :

 Est-ce que ça vaut pour tous les cours d'eau?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2840

 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2845

 Très bien. Quel est le format légal de cette définition-là? Elle est dans la Politique de la protection des rives. Donc, c'est un document qui a quel poids légal?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2850

 Tant que la politique n'est pas intégrée au schéma d'aménagement, ça demeure une politique donc qui n'est pas applicable de façon coercitive. Mais forcément, elle devient applicable versus les règlements parce qu'elle doit se retrouver dans les schémas d'aménagement.

2855 **LE PRÉSIDENT :**

Quand elle se trouve sur le règlement municipal.

2860 **M. JEAN-MAURICELATULIPPE :**

Oui.

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

2865 Est-ce que je peux une petite question complémentaire?

LE PRÉSIDENT :

J'espère que vous n'arriverez pas avec une nouvelle définition à neuf volets.

2870

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

Non, non, c'est toujours sur les lignes. J'aime bien les lignes en zone riveraine, c'est fabuleux.

2875

Les lignes, en fin de compte, elles sont identifiées où? Sur le cadastre? Une fois qu'elle a été déterminée par l'inspecteur municipal, monsieur le président, elle est identifiée où?

Parce qu'elle doit demeurer dans le temps. Si ça change d'inspecteur, l'inspecteur n'a pas à refaire les lignes. Est-ce qu'elles sont faites seulement cas par cas, demande après demande, ou sur l'ensemble des cours d'eau de la municipalité, d'un seul coup?

2880

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Encore là, madame a deux volets à sa question. Depuis - là, le MRN pourrait peut-être me donner la date - avant l'exercice de réforme cadastrale qui a été entamé par le gouvernement du Québec, nous avons justement une démarche cas par cas, et encore aujourd'hui pour déterminer la ligne frontière, on s'entend.

2885

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

2890

Non, ce n'est pas celle-là.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2895

Ah! ce n'est pas celle-là?

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

2900

Non. L'autre.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Ah! bien, j'ai mal compris votre question.

2905

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

La ligne des hautes eaux de la politique.

LE PRÉSIDENT :

2910

La ligne des hautes eaux de la politique dont on parle...

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

2915

Déterminée par l'inspecteur municipal.

LE PRÉSIDENT :

2920

... qui est déterminée, est-ce qu'elle est reproduite sur une carte, par exemple? Puis vous avez évoqué tantôt les inondations 2 ans. Est-ce qu'elle est inscrite d'une manière cadastrale ou est-ce qu'elle est faite cas à cas? Quelle est la mémoire de ça? C'est ce qu'elle veut savoir.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2925

D'accord. C'est parce que moi, je l'avais compris sur l'autre aspect.

LE PRÉSIDENT :

2930

Non, on ne s'en ira pas sur l'autre, s'il vous plaît. Oui?

M. JEAN-MARC LÉVESQUE :

2935 Il n'y a pas d'identification sur le terrain autre que pour le besoin qui a justifié de déterminer la ligne des hautes eaux et la bande riveraine.

2940 Je m'explique. Quelqu'un veut construire un bâtiment, il doit s'assurer d'être à l'extérieur de la bande riveraine. L'inspecteur municipal va avoir à évaluer sur le terrain, au moment où la demande de permis de construction est traitée, de délimiter la ligne des hautes eaux, qui lui permettra de définir la bande riveraine. Et il va indiquer à ce moment-là: «On peut procéder à la construction du bâtiment à partir de tel endroit.»

2945 À ma connaissance, cette ligne-là n'est pas reportée au niveau de cartes cadastrales ou autres. Il est peut-être pensable que si on fait intervenir un arpenteur géomètre, qu'il est en mesure de localiser cette carte-là sur un plan quelconque, mais ce n'est pas une nécessité. Et l'exemple que madame donnait tantôt, trois ans après, on a besoin de réidentifier la ligne des hautes eaux et la bande riveraine, on refait tout simplement l'exercice. Si c'est un autre inspecteur, il va le refaire. Et en principe, on ne devrait pas se tromper de beaucoup.

2950 **LE PRÉSIDENT :**

Madame.

2955 **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Un petit complément encore?

LE PRÉSIDENT :

2960 Oui.

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

2965 J'avais aussi les lignes 0-20 ans, 20-100 ans, ces deux lignes-là. Dans quels documents légaux est-ce qu'elles se retrouvent? Est-ce qu'elles se retrouvent sur le cadastre aussi? Est-ce que le propriétaire sait où est sa ligne 0-20, 20-100 ou pas?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2970 Ça, c'est une problématique qui découle de la Convention Canada-Québec sur les zones inondables. Donc pour, je dirais, 245 municipalités à peu près, ils ont une cartographie de la zone inondable. Pour une portion à peu près égale, la cartographie est à faire et le

Ministère a un programme d'évaluation des cotes de crue et d'aide aux MRC, qu'ils modifient leur schéma d'aménagement pour identifier sur une carte.

2975

Donc, si vous voulez connaître la zone 0-20 ans, la façon de le savoir, c'est votre Municipalité, voire même la MRC qui doit l'intégrer dans les schémas d'aménagement. Depuis très récemment, on a un article de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui permet au ministre des Affaires municipales, dans ce cas-là, de forcer l'intégration de la cartographie dans les schémas d'aménagement.

2980

LE PRÉSIDENT :

La cartographie existe. Là, où elle existe, elle existe?

2985

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Là, où elle existe. Et cet article-là va permettre aussi, dans le cas où on va refaire la cartographie via les MRC, d'obliger cette intégration-là.

2990

LE PRÉSIDENT :

Et elle est disponible où cette carte-là?

2995

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Les cartes sont déposées dans chacune des MRC. À chaque fois - là, ça n'existe plus puisque le programme est terminé, le Programme Canada-Québec - mais à chaque dépôt de carte, il y avait une rencontre avec les gens de la Municipalité pour expliquer les questions techniques et déposer un certain nombre de cartes. Donc, c'est la Municipalité qui a toutes ces cartes-là.

3000

LE PRÉSIDENT :

Et ces cartes-là indiquent la référence 0-20, puis 0-100?

3005

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

Voilà.

3010

LE PRÉSIDENT :

3015 Et dans le cas de controverse, quand une Municipalité a un petit oeil sur une zone 20 ans où elle voudrait... donc, elle ne montre pas trop sa carte, où est-ce que les gens peuvent aller pour vérifier ça?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

3020 Le mécanisme prévu à la Convention Canada-Québec sur les zones inondables, c'est qu'il y a un Comité de cartographie Canada-Québec. Il est formé de quatre membres, deux de chacun des ministères, et présidé par un membre désigné par le ministre de l'Environnement. Et ce comité-là reçoit les demandes de dérogation, de radiation, de soustraction d'office pour, par exemple, un citoyen qui voudrait agrandir son garage et que le garage tombe en zone 0-20 ans. Parce que ça, ça ne concerne que la 0-20.

3025 Alors, si la Municipalité l'accepte, si les aspects environnementaux et hydrologiques étudiés par la Direction régionale du Ministère sont satisfaisants, ce document-là est adressé au comité de carto, qui n'est pas un comité qui reçoit le public, et le comité de carto va faire une recommandation au ministre de l'Environnement du Québec. Et lui, s'il est d'accord pour donner suite à ça, il va en recommander l'approbation à son collègue du Canada. Et ainsi, la dérogation peut se faire.

LE PRÉSIDENT :

3035 Je ne vous parle pas de dérogation, je vous parle d'accès du document. La carte, elle est à la Municipalité. Connaissant le monde comme le monde est, la carte n'est pas nécessairement affichée devant tout le monde. Le citoyen qui est inquiet, le militant qui veut protéger une zone, quand il veut l'avoir cette carte-là, qu'est-ce qu'il fait, à qui il va?

3040 **M. JEAN-MAURICELATULIPPE :**

On me dit qu'au bureau régional, ils ont aussi les cartes.

Mme FRANCINE ÉMOND :

3045 Oui, peut-être qu'on pourrait donner des précisions sur la situation spécifique des schémas et le rôle de la Direction régionale.

LE PRÉSIDENT :

3050 Non, je veux juste savoir où est-ce qu'elle est la carte? La personne qui la veut la carte, là...

Mme FRANCINE ÉMOND :

3055

Monsieur Hubert va vous donner ces explications-là.

LE PRÉSIDENT :

3060

Est-elle disponible à la région?

M. JEAN HUBERT :

3065

Oui, effectivement, on dispose au bureau régional du Ministère d'un jeu de cartes officiel de zones inondables en certains exemplaires. Et on peut dire, tant que le Ministère aura les moyens de les reproduire en quantité pour fournir à la demande, on pourra en fournir selon le cas. Mais évidemment...

LE PRÉSIDENT :

3070

Ça veut dire que si la personne a un doute, elle peut aller voir à la région, puis voir la carte et...

M. JEAN HUBERT :

3075

Mais on recommande habituellement à quelqu'un qui veut consulter la carte d'aller au bureau de sa MRC ou de sa municipalité, parce que c'est nettement plus pratique de le faire à cet endroit-là.

LE PRÉSIDENT :

3080

D'accord.

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

3085

Et la cartographie est effectuée sur tous les cours d'eau, même les intermittents?

LE PRÉSIDENT :

3090

Non, elle est...

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

La politique s'applique sur tous les cours d'eau.

3095

LE PRÉSIDENT :

Elle s'applique sur tous les cours d'eau.

3100

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

Et les intermittents aussi.

LE PRÉSIDENT :

3105

Est-ce qu'elle est faite pour les intermittents? Elle est faite pour 245 municipalités. Elle n'est pas terminée, elle n'est pas complétée.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

3110

C'est ça, la cartographie de la zone de récurrence 0-20 ans.

Mme CHANTAL D'AUTEUIL :

3115

Sur tous les cours d'eau?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

3120

Elle n'est pas faite sur tous les cours d'eau. Le fédéral s'est désisté du programme en 97. Donc, la cartographie a arrêté à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

3125

Là où elle est faite, est-ce qu'elle inclut les cours d'eau intermittents?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

3130

Elle trace une ligne 0-20 ans. Donc, elle regroupe tout ce qu'il y a comme récurrence 0-20 ans.

LE PRÉSIDENT :

3135

Ça va.

Merci, madame.

Mme FRANCINE ÉMOND :

Monsieur le président...

3140 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, madame?

Mme FRANCINE ÉMOND :

3145

... si vous me permettez, évidemment les municipalités ont un rôle très important dans l'application de la politique, mais le Ministère joue également un rôle sur un certain volet de la politique. Je demanderais à Jean Hubert...

3150 **M. JEAN HUBERT :**

J'apporterais juste une précision additionnelle pour que la Commission et le public comprennent qu'on est dans une phase transitoire par rapport à la cartographie des zones inondables.

3155

C'est-à-dire, comme le programme de cartographie de la Convention Canada-Québec a été interrompu temporairement, il y a un nouveau programme de cartographie de la part du ministère de l'Environnement qui est en train de se faire, en collaboration avec les MRC, dans le cadre particulièrement de la révision des schémas d'aménagement. Et il faut préciser en particulier que dans les orientations gouvernementales pour la révision des schémas d'aménagement, le gouvernement demande aux MRC de cartographier toutes les zones inondables connues sur son territoire, quelle ait été ou non cartographiée par la Convention Canada-Québec jusqu'à date.

3160

3165

La MRC a la responsabilité de procéder à l'identification et au complément de la cartographie des zones inondables, qui ne sont pas encore cartographiées sur son territoire dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement.

LE PRÉSIDENT :

3170

Merci.

Alors, monsieur Demard.

M. HUBERT DEMARD :

3175

Bonjour, monsieur le président, madame et monsieur le commissaire! Donc, je viens au nom de Réseau-environnement, 1 500 membres. On en a quelques-uns dans la salle,

3180 d'ailleurs. Je pense qu'on a... Pierre Audet en fait partie. Yvan Dumont, je ne suis pas sûr, mais son Ministère en fait partie, en tout cas. On en a plusieurs. Qui représentent donc le milieu environnement beaucoup de l'eau, parce que c'est de là qu'on vient essentiellement, on s'est étendu du côté sites contaminés, matières résiduelles, dans les trois ou quatre dernières années. Donc, c'est essentiellement des gens de l'eau.

3185 Notre présence aujourd'hui, moi, je vais vous parler de l'état physique des réseaux de distribution d'eau et des réseaux d'égouts. Pour plusieurs raisons, on n'attendra pas le mois de septembre pour ouvrir la discussion sur ce sujet-là sous forme d'un mémoire. Je vous en donne deux de ces raisons-là. La première, c'est que c'est un sujet très important qui, d'après nous, devrait faire l'objet d'une session thématique au mois de juin, compte tenu de son importance.

3190 Et deuxièmement, il y a une urgence en plus, c'est qu'à l'heure actuelle, les gouvernements sont en train de prendre des décisions concernant le prochain programme d'infrastructures et les décisions qu'ils vont prendre dans les prochaines semaines vont certainement affecter, font partie, je dirais, des solutions, pourraient faire partie des solutions à cette problématique-là.

3195 **LE PRÉSIDENT :**

Ne me demandez pas un moratoire, s'il vous plaît.

3200 **M. HUBERT DEMARD :**

On va vous demander d'intervenir, mais pas pour empêcher, pour accélérer. Donc, je vous résume les points concernant notre évaluation de l'état physique des réseaux de distribution d'eau et d'égouts. Ensuite, je vais revenir sur un certain nombre de points.

3205 En introduction, je vais vous nommer finalement les principaux points, puis j'en détaillerai certains. D'après les indices que nous avons, une partie significative de nos réseaux d'aqueduc et d'égouts est déjà dégradée. Cette situation est au moins similaire à celle de nos voisins de l'ouest et du sud, sinon pire. D'après les références que nous avons partout dans la littérature, cette dégradation augmente de jour en jour.

3210 D'après quelques données très partielles, le niveau d'investissement de rénovation actuellement dans ce domaine-là est, sauf de rares exceptions, insuffisant pour au moins stabiliser la situation. Donc, il n'y a pas assez d'investissements dans ce domaine-là pour arrêter cette dégradation-là. Et nous devons déjà payer le prix pour cet état dégradé. Je vous donnerai des exemples. Les retards aux interventions ne font qu'augmenter la facture finale qu'on devra payer. Certaines des conduites qui pourraient être réhabilitées, si on attend trop, il faudra les remplacer.

3220 Le document gouvernemental fait mention d'un certain nombre de choses. Je pense qu'il chiffre correctement l'ampleur des investissements à réaliser. Vous avez rendu public, lors des premières sessions à Montréal, un document, l'étude d'INRS, qui nous a permis d'aller un petit peu plus loin dans la compréhension de ce qu'il y avait dans le document de consultation.

3225 Donc, on vous dit que le document gouvernemental chiffre correctement l'ampleur des investissements, mais il reste encore de nombreux points à discuter sur la façon de mettre en oeuvre ces investissements. Et en particulier - on va finir avec ça - la position gouvernementale qui est exprimée dans ce document-là, en matière de financement de la mise en oeuvre, est totalement irréaliste. Et en plus de ça, c'est le temps de réagir, puisque je vous disais tantôt que le prochain Programme d'infrastructures Canada-Québec est en cours de définition. Donc, c'est le temps d'y penser.

3230 Dans les points que je développerai un petit plus avant, premièrement nos réseaux. D'une façon générale, l'est nord-américain, les réseaux sont un petit peu plus anciens que dans l'ouest parce que le développement a commencé à l'est. Donc, quand on se compare, nord-sud, bon, on a des réseaux qui sont du même âge. Quand on va vers l'ouest, ils sont plus récents que les nôtres.

LE PRÉSIDENT :

3240 Ah! oui?

M. HUBERT DEMARD :

3245 C'est ça, on dit en moyenne. Faute de diagnostic - et ça, c'est un point important - nous connaissons mal l'état de nos réseaux. J'entendais mon confrère patiner tantôt sur l'état de ses réseaux. C'est courant cette situation-là, on les connaît mal. Il y a une raison supplémentaire, c'est que dans les municipalités, les gens qui s'occupent des usines de traitement d'eau, ce n'est pas forcément les mêmes qui s'occupent des réseaux de distribution. 3250 En tout cas, disons qu'il y a plusieurs éléments, mais soyez sûr que...

LE PRÉSIDENT :

3255 Le diagnostic fait, par exemple, par l'INRS, le document de Villeneuve, ou le diagnostic fait par Trépanier, c'est...

M. HUBERT DEMARD :

3260 Ce n'est pas les mêmes. Ça, je vais y venir tantôt sur ces points-là. C'est complètement différent comme étude. Je peux vous répondre tout de suite, si vous voulez. Il y en a une, celle de Villeneuve, qui part des données de - je ne me souviens plus par coeur - six ou sept municipalités, huit municipalités, et qui extrapole, parce qu'il y a très peu de

3265 municipalités qui ont des données solides, valides. Quand on vous dit qu'il n'y a pas de diagnostic solide, Villeneuve, il a trouvé que huit municipalités, qu'il avait des bons dossiers pour faire son étude. Ce n'est pas faute d'avoir cherché, mais c'est ça qu'il a trouvé.

LE PRÉSIDENT :

3270 Trépanier, qui évoque une enquête...

M. HUBERT DEMARD :

Alors, Trépanier, c'est complètement différent. C'est un questionnaire.

3275 **LE PRÉSIDENT :**

C'est un sondage.

M. HUBERT DEMARD :

3280 C'est ça. C'est un questionnaire sur des perceptions. Je dis bien sur des perceptions. Il demande - et on a dans la salle des gens qui ont rempli ces questionnaires-là, sûrement - et il demande: «Pensez-vous que votre réseau est bon, pas bon, etc., sur quelle longueur, etc.» Les critères ne sont pas là. On ne demande même pas aux municipalités si elles ont les données pour répondre correctement à ce questionnaire-là. Donc, c'est un travail sur la perception de l'état des réseaux.

3285 **LE PRÉSIDENT :**

3290 La perception des gestionnaires.

M. HUBERT DEMARD :

3295 Exactement, par les gens qui ont rempli ce questionnaire-là. Je reviendrai tantôt sur ça, mais disons que ça explique en partie la méthodologie de l'un puis la méthodologie de l'autre. La partie perception, «bon, moins bon», ça peut donner toutes sortes de choses si vous n'avez pas de données. Je vous donne un autre exemple.

LE PRÉSIDENT :

3300 Non, mais l'argumentation qui est faite là-dedans, par exemple, à partir des conduites de fonte, puis on dit: «Telle année à telle année, 60-75, c'est en mauvais état, antérieurement.»

3305 **M. HUBERT DEMARD :**

Oui, il y a des choses qui commencent à sortir, c'est de l'information qu'on commence à avoir, qui est sortie dans les quelque dix dernières années. Je dirais que, oui, on a eu des périodes, mettons les années 50 à 60, où les matériaux utilisés ou la construction ou les sols, à ce moment-là, en tout cas, plusieurs facteurs ont fait que la qualité globale des travaux était médiocre.

LE PRÉSIDENT :

3315 Mais à votre avis, il n'y a pas un diagnostic rigoureux qui a été fait ou suffisamment élaboré.

M. HUBERT DEMARD :

3320 Bien, l'étude de Villeneuve donne assez d'informations et les chiffres qu'elle mentionne au bout du compte corroborent ceux qu'on a faits d'une façon qui est complètement différente. Puis vous allez voir qu'elle est très simple, celle qu'on a utilisée.

3325 Parlons, par exemple... donc, on dit, on a très peu de diagnostics. On commence à en avoir un peu plus, mais on en a très peu. Au niveau de l'aqueduc, on a des indices généraux. On a des indices. Quels sont-ils ces indices-là? On a un indice au niveau de la quantité d'eau qui est perdue par les fuites. Ça, c'est un problème important, les fuites dans les réseaux de distribution d'eau. À l'heure actuelle, on trouve fréquemment de 20 % à 30 % de l'eau produite qui se perd en cours de route par fuites. On peut monter jusqu'à 40 %, voire 3330 50 %. Les chiffres les plus bas se situent aux environs de 10 %.

Les objectifs nord-américains des organismes professionnels reconnus sont aux environs de 10 %. C'est ça qu'on devrait avoir. C'est l'objectif à atteindre. Un tas de villes américaines rencontre cet objectif-là. Nous, on en a très très peu, très très peu. Nos chiffres, 3335 nous, sont plutôt dans le coin de 20 % à 30 %, ceux qu'on rencontre, et ça va jusqu'à 40 % et plus.

3340 Juste pour rire un peu, il y a eu une enquête d'Environnement Canada auprès de 380 municipalités du Québec, en 96, et ils demandaient, il y avait une coche dans cette enquête-là pour répondre: «Quel est votre pourcentage de fuites?» Bien, croyez-le ou non, il y a 40 % des municipalités du Québec qui ont répondu 0 %. Ça vous prouve tout simplement qu'ils ne sont pas sensibilisés à ça. Ils n'ont pas de chiffres en arrière, etc., etc.. Donc, on a du chemin à faire dans ce domaine-là.

3345 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Demard, je voudrais comprendre toutefois les méthodologies. Permettez qu'on parle de choses anciennes. Autrefois, on disait: «Une manière bien simple, c'est de comparer la consommation à 4 h du matin avec la consommation de pointe à 5 h de l'après-midi ou 7 h du soir.» Est-ce que c'est à partir d'observations aussi larges que ça?

3350

M. HUBERT DEMARD :

Bien, en gros, vous avez deux façons de travailler. Quand vous avez des compteurs partout, vous fermez un bilan, puis ce qui manque, c'est ce que vous avez perdu, à certaines nuances près parce que les compteurs font des erreurs, etc. Mais en tout cas, en gros, c'est ça là. Et nous, on a très peu de municipalités qui ont des compteurs partout.

3355

Donc, on est obligé de travailler avec des indices. Et un de ces indices-là - et l'indice le plus intéressant - c'est le débit de nuit. Donc, on peut très bien s'apercevoir qu'une municipalité a un débit de nuit très élevé et qu'une autre a un débit de nuit très bas, avec la même population, etc., etc. Donc, à ce moment-là...

3360

LE PRÉSIDENT :

3365

À moins qu'elle ait tout des oiseaux de nuit.

M. HUBERT DEMARD :

Voilà. Je veux dire, il peut y avoir des raisons, mettons s'il y a une industrie qui marche sur trois chiffres, etc., qui sont justifiées, mais une fois qu'on a éliminé ça, puis on peut le faire en allant mesurer un certain nombre de choses dans ces industries-là, on est capable d'arriver... ce n'est pas une mesure aussi précise que quand il y a des compteurs partout, mais on est quand même capable de tirer des lignes approximatives.

3375

LE PRÉSIDENT :

C'est un indice, comme vous dites.

3380 **M. HUBERT DEMARD :**

C'est un indice. Donc, premier indice, les fuites. Le deuxième indice, la fréquence de bris. Bon, je veux dire, une municipalité, vous êtes familier avec ça, il y a des bris d'aqueduc. Il faut réparer ça. On comptabilise le nombre de réparations dans une année par rapport à la longueur du réseau. Ça, c'est un indice.

3385

3390 À titre indicatif, on rencontre souvent dans la province de 30 à 40 réparations par 100 kilomètres par année. La moyenne canadienne, pour des conduites de fonte, est aux environs de 20 réparations par 100 kilomètres par année. C'est un indice. Ça fait que je veux dire, si ça pète plus souvent, ce n'est pas parce que c'est en meilleur état, vous vous en doutez bien. C'est un indice.

3395 Un autre indice - lui, par contre, je ne le mets pas dans les indices, par contre c'est une façon de percevoir comment on réagit face à cette problématique-là - le taux de rénovations. Il y a cinq, six ans, dix ans, il n'y avait à peu près personne qui se souciait de cette problématique-là. On rénovait très peu nos conduites. Grâce au Programme d'infrastructures Canada-Québec, il y a en eu deux successifs, il y a eu des argents consacrés à cette rénovation-là. On se situe maintenant plutôt dans le coin de 0,2 % à 0,3 % de linéaire par année.

3400 Je m'explique. Vous avez un réseau de 100 kilomètres. Ça veut dire que vous allez remplacer à peu près 200 mètres, 200 à 300 mètres par année de votre réseau. Vous voyez que c'est très peu, mais il reste quand même que c'est dans le bon sens. Avant ça, on était tout près de zéro. Maintenant, il faut aussi se comparer par rapport à nos voisins.

3405 Nos voisins, leur moyenne, à l'ouest et au sud, est entre 0,5 % et 0,6 % de linéaire par année. Donc, dans les quelques dernières années, on a fait un effort. Cet effort-là de quelques années correspond à peu près à la moitié de ce que nos voisins font.

LE PRÉSIDENT :

3410 Vous m'avez bien dit que ce qui est en train d'être fait au Québec, c'est 0,2 à 0,3?

M. HUBERT DEMARD :

3415 C'est ça, ce qui est à peu près la moitié de ce que nos voisins font depuis un bon bout de temps. Et nous, on l'a fait, ce 0,2 à 0,3, grâce à un Programme d'infrastructures Canada-Québec, en fait à deux programmes successifs, et le deuxième est maintenant terminé. Et le prochain, c'est de lui que je vais vous parler tantôt.

3420 Donc, on a progressé, oui, mais on est encore loin du compte. Je me permets de nous comparer à nos voisins, compte tenu qu'on n'a pas de diagnostic complet, ça prend des références.

LE PRÉSIDENT :

3425 Alors, vos références, c'est les États-Unis et l'Ontario?

M. HUBERT DEMARD :

3430 Et l'Ontario. Donc, 0,5, 0,6, c'est la moyenne que l'American Water Association qui regroupe dans le domaine l'eau potable, et la WEF, la Water Environment Federation.

LE PRÉSIDENT :

3435 Mais est-ce que ces gens-là n'ont pas une vingtaine d'années d'avance sur nous sur les...

M. HUBERT DEMARD :

3440 Ils ont commencé ce travail-là bien avant nous. Nous, on vient de commencer.

LE PRÉSIDENT :

Et donc, leurs tuyaux sont peut-être là depuis plus longtemps.

3445 **M. HUBERT DEMARD :**

3450 Pas nécessairement. C'est ce que je vous mentionnais tantôt. Je veux dire, vers l'ouest, c'est des développements plus récents que nous. Et vers le sud, je veux dire, c'est des développements... la Ville de New-York n'est pas plus vieille que la Ville de Québec.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais elle peut avoir mis en place des équipements d'assainissement plus tôt que...

3455 **M. HUBERT DEMARD :**

Non. Bien, je n'ai pas de détails par rapport à ça, mais on n'a pas d'indication pour dire, oui, ils sont plus récents, moins récents, etc. Je ne peux pas vous répondre là-dessus.

3460 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, correct.

M. HUBERT DEMARD :

3465 Je cherche des comparaisons, faute d'avoir des diagnostics précis. Soit dit en passant, quand on remplace 0,5 % de linéaire par année, ça prend 200 ans pour remplacer tout le réseau. C'est vous dire que ce n'est pas beaucoup. Puis je veux dire, il va falloir que le réseau «tough» pendant tout ce temps-là. Donc, ce n'est pas beaucoup.

3470

Par rapport à ça, je vais vous donner quelques exemples des conséquences quand on attend, comme ce qu'on est en train de faire. Je commencerais par quelque chose de bien spectaculaire. Tout le monde a vu dans les journaux, aujourd'hui, ce que ça donnait le spectaculaire. Je vous en donne trois exemples quand même juste pour situer ça.

3475

Au mois de janvier - c'est trois exemples du mois de janvier 99 - il y a eu une fuite d'eau à Montréal, une fuite d'eau qui a miné le sol. Parce que, je veux dire, la majorité des chaussées de Montréal, il y a une dalle de béton d'à peu près 1 pied, admettons. Donc, la fuite s'est manifestée en dessous, a entraîné le sol. La dalle, elle a supporté pendant ce temps-là. Le sol est parti vers l'égout. Et à un moment donné, la conduite de gaz n'était plus supportée, il y a eu une fuite de gaz. Il y a eu une explosion, il y a eu des blessés. Il y a fermeture du service électrique pour éviter d'autres explosions, etc. C'est un exemple spectaculaire. Je veux dire, c'est tout simplement pour vous indiquer que ça existe ce genre de situation-là.

3480

3485

Vous avez vu à la télé, Hull, à Hull, le camion d'incendie, vous l'avez vu sous les caméras, il est tombé dans le pied, en dessous, qu'est-ce que c'était, une fuite. Bon!

3490

Et finalement, la conduite d'alimentation de La Tuque qui a pété, une conduite en bois. Résultat, je ne me souviens plus si c'est 24 ou 36 heures, en tout cas, ils ont perdu l'eau. Toute la ville a été privée d'eau pendant tout ce temps-là. Je ne dis pas que c'est représentatif mais c'est le genre de situation extrême qui se produit.

3495

Ce qui est représentatif, c'est les municipalités qui réparent à répétition. Il y a des rues, ils vont vous le dire les gens sur place, ils disent: «Aïe! encore cette année, ça a pété, etc.» On remplace à répétition. À un moment donné, il faut réhabiliter ou remplacer. Ça devient non rentable. C'est comme sur une vieille voiture, si vous continuez à faire des réparations, c'est non rentable. C'est la même situation.

3500

Donc, c'est réparation à répétition. C'est des sources d'interruption de service. C'est aussi des sources de contamination d'eau. Parce que quand on répare, il y a des procédures pour désinfecter au moment où on répare, puis, je veux dire, si cette désinfection-là est plus ou moins bien faite, les gens n'ont pas le temps, c'est des situations très difficiles, souvent c'est des bris en urgence, etc., il y a des contaminations qui découlent de ça.

3505

Autre conséquence, c'est que, bien, là vous l'avez vu tantôt, une fuite qui... les Américains considèrent que la durée de vie moyenne d'une fuite, c'est deux ans avant que ça pète. Elle peut couler deux ans de temps en dessous de la chaussée, dans certaines conditions, avant qu'elle sorte à la surface. Ça, c'est ce que les Américains considèrent. Pendant tout ce temps-là, la fuite, elle entraîne des matériaux à l'égout, par exemple. Donc, je veux dire, elle dégrade. Ça amène une dégradation des infrastructures et de la chaussée et de l'égout. C'est encore un coût supplémentaire.

3510

3515 À titre de comparaison, et vous l'avez dans le document de consultation, l'Ontario produit 522 litres par jour et par personne. Je veux dire, les municipalités de l'Ontario produisent en moyenne 522 litres et les municipalités du Québec produisent en moyenne 794 litres. C'est une bonne différence. Je ne dis pas que c'est la seule raison, mais les fuites jouent certainement un rôle dans cette différence-là.

3520 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pensez que la fuite est trop grande pour être explicable par une différence d'infrastructure industrielle ou des pratiques de...

3525 **M. HUBERT DEMARD :**

Bien, je veux dire, c'est sûr que ça joue un rôle. Jusqu'à quel point? J'ai vu que dans le document, on dit c'est les industries. Je n'ai jamais vu cette preuve-là nulle part, moi. Je veux dire, elle n'est pas présentée dans ce document-là.

3530 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour vous, l'écart est trop gros pour être seulement explicable par des différences de consommation.

3535 **M. HUBERT DEMARD :**

3540 Bien, il y a sûrement une des raisons dans ça. C'est-à-dire si on compare les deux provinces, ça veut dire que nous, on paye de 20 % à 25 % de trop en coûts variables. Je ne dis pas la totalité du coût de l'eau, mais en coûts variables, en produits chimiques, etc., et en électricité. Juste avec cet élément-là, on paye de 20 % à 25 % de trop en coûts variables.

3545 Si on regarde du côté des égouts, une chose est sûre, c'est qu'un égout, c'est beaucoup moins spectaculaire. L'aqueduc est sous pression. Quand ça pète, tout le monde en entend parler. L'égout, lui, il reçoit de l'eau, il y en a très peu qui sont sous pression. Donc, les pépins sont beaucoup moins spectaculaires. Par contre, là aussi, on a des indices.

3550 Le premier indice qu'on a, c'est que - et on est train de vérifier les chiffres d'une façon précise - c'est que la concentration moyenne à l'entrée des stations d'épuration, chez nous, est de l'ordre de 100 ppm, qu'on parle de DBO ou de matières en suspension. En Ontario, c'est de l'ordre du double. Si notre charge par personne, je parle en DBO, en matières en suspension, si elle est la même - puis on n'a pas vraiment de raisons de penser qu'elle soit différente - si ça rentre plus dilué, c'est qu'on utilise plus d'eau ou qu'il y a de l'eau qui rentre dans les égouts. Ça, ça s'appelle l'infiltration. L'équivalent des fuites pour l'aqueduc, ça s'appelle l'infiltration dans les égouts.

3555

3560 Qu'est-ce que ça a généré comme conséquence? C'est qu'on a construit des ouvrages d'assainissement qui étaient passablement gros pour prendre soin de cette eau-là. Donc, on paye au niveau de l'investissement et on repaye aussi au niveau des frais variables, du pompage. Donc, ça, on a des ouvrages plus gros, en comparaison qu'en Ontario, ce qui nous amène un service de la dette plus élevé et des coûts de pompage plus élevés.

LE PRÉSIDENT :

3565 Mais est-ce que ça, on n'y a pas paré quand on a fait le programme d'assainissement par les études EPIC et les...

M. HUBERT DEMARD :

3570 Oui, on a fait ce qu'on a pu, mais je veux dire, on reste encore avec des situations...

LE PRÉSIDENT :

Alors, même si on a fait...

3575 **M. HUBERT DEMARD :**

Oui, oui, on a corrigé.

LE PRÉSIDENT :

3580 ... la réhabilitation des réseaux, parce qu'on l'a faite la réhabilitation des réseaux.

M. HUBERT DEMARD :

3585 On l'a faite, on a fait une partie. Mais je veux dire, on a fait ce qu'on a pu à l'intérieur de ce qui était rentable de faire à l'intérieur du programme. Mais je veux dire...

LE PRÉSIDENT :

3590 Donc, on n'est pas allé très loin. On n'est pas allé aussi loin que...

M. HUBERT DEMARD :

On n'a pas tout fait, c'est évident.

3595

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3600

M. HUBERT DEMARD :

Qu'est-ce qui arrive? Donc, ça nous coûte plus cher en coûts variables et en investissements. Encore là, mon égout, donc il reçoit de l'eau de la nappe. Ça peut, comme je disais tantôt, entraîner les matériaux de la tranchée dans l'égout. Donc, ça détruit l'assise de mon égout et ça va amener un effondrement. Ça arrive régulièrement. C'est beaucoup moins fréquent que les bris d'aqueduc spectaculaires, mais il y en a déjà eu des cas où les camions sont tombés dans un trou correspondant à ce genre de situation là à Montréal.

3605

LE PRÉSIDENT :

3610

Pouvez-vous abréger, moins sur votre argumentation que sur...

M. HUBERT DEMARD :

3615

La nature des solutions, c'est beau.

LE PRÉSIDENT :

Expliquez-nous pourquoi, au fond.

3620

M. HUBERT DEMARD :

Au niveau des solutions, donc, en termes de diagnostic, je vous donne des indices. Il y a des éléments qui sont dans le document de consultation. Il y a des éléments qui sont dans le document qui a été rendu public, que vous avez fait sortir, l'étude d'INRS.

3625

Si je regarde ce qui est dans ça, qu'est-ce que ça nous prend comme au niveau des solutions? Des diagnostics et des interventions de réhabilitation ou de remplacement. Ça nous prend des diagnostics et on a déjà commencé, je pense. Le programme d'infrastructures a généré un certain nombre de diagnostics. C'est parti. Maintenant, c'est quand même très limité puis il faut continuer dans cette direction-là.

3630

3635 Si on ne fait pas de diagnostics comme ça, on peut faire des erreurs fondamentales et puis penser que plus c'est vieux, pire c'est. Et on a vu un certain nombre de cas, qui sont reportés dans l'étude d'INRS, où ce n'est pas les conduites les plus vieilles qui sont les pires. On a des cas qui sont rapportés validés pour trente-six raisons.

3640 Je vous ai mentionné tantôt les conduites des années 50, 60. Les matériaux étaient-ils moins bons? La pose était-elle moins bonne? Ce qui est possible, parce que c'est la plus grosse décennie de développement. Est-ce qu'on s'est développé très rapidement, qu'on n'a pas soigné la construction? Ça se peut, je ne le sais pas. Les méthodes de construction, il y en a un certain nombre qu'on sait qu'elles ont été utilisées à ce moment-là, qui ne sont pas bonnes. De toute façon, il faut passer par diagnostic et il faut passer par de la rénovation et de la réhabilitation.

3645 Un diagnostic, le programme d'infrastructures a initié ça. La réhabilitation, un programme d'infrastructures a initié ça. Donc, ce qu'on peut dire, c'est qu'on connaît déjà les outils dont on a besoin: les diagnostics, la rénovation. Ces outils-là sont disponibles. Ce qu'il faut maintenant, c'est passer ça à grande échelle. On a commencé. Il faut être capable de poursuivre et d'accélérer.

3655 Je regarde, nous, donc, ce qu'on a fait comme calcul très simple, on a dit $\frac{1}{2}$ % du linéaire par année, fois la longueur totale des réseaux au Québec, fois un coût unitaire par mètre qui est à rénover et on arrive à un chiffre de l'ordre de 300 à 350 millions par année. Et ça, ça se compare. Donc, 300 à 350 millions par année, ça c'est si on prend les mêmes critères que nos voisins, 0,5 % linéaire par année.

3660 Si on regarde ce qui est dans l'étude d'INRS et qu'on retrouve en partie dans le document de consultation, on parle de 330 à 600 millions par année pendant 15 ans. Donc, c'est les mêmes ordres de grandeur. On parle bien des mêmes ordres de grandeur. Les chiffres sont corrects. D'après moi, ce que je comprends, c'est qu'ils viennent plus du travail à Villeneuve que de l'autre travail, mais ce n'est pas grave. Globalement, les ordres de grandeur sont corrects.

3665 Je fais attention, par contre, avec les qualificatifs qui sont utilisés dans l'étude qui est basée sur des perceptions. «Ce qui est bon, ce qui n'est pas bon», moi, je fais très très attention avec ces qualificatifs-là dans la mesure où il n'y a aucune donnée derrière. «La perception de», ça, ça me dérange. Tandis que le travail à Villeneuve, lui, il a une limite importante au niveau des données parce qu'on n'en a pas beaucoup, mais une fois qu'on part avec les données qu'on a, on arrive à des chiffres qui sont cohérents avec ce que je viens de vous dire. Donc, je ne suis pas inquiet par rapport aux ordres de grandeur qui sont là.

3670 Pour terminer ma présentation, dans la mise en oeuvre, là, donc, on sait à peu près ce que ça va coûter. Et si on regarde le document qui est là, on dit: cet argent-là est déjà là, il est

3675 déjà dépensé par les municipalités, qui ont dépensé 345 millions dans ce domaine-là au cours des dernières années.

3680 Là, j'ai des gros bémols. Premièrement, dans le 345 millions, il n'y a pas que de la rénovation, il y a beaucoup de développement et un peu de rénovation. Deuxièmement, la rénovation qui a été faite, elle a été faite avec le programme d'infrastructures, c'est-à-dire des subventions de 66 2/3 %. Ces subventions-là, elles sont terminées. On n'en a plus. Donc, pour ces deux raisons-là, moi, je suis inquiet de l'avenir.

3685 Ici, dans le document de consultation, ce qu'on dit, c'est que les municipalités auront juste à prendre le même argent qu'elles dépensaient avant «essentiellement dans du développement», elles ont juste à prendre cet argent-là et à le mettre dans la rénovation. Never.

3690 Je ne vois pas, je veux dire, s'il n'y a pas de... je ne vois pas de quelle façon que les municipalités vont décider du jour au lendemain de prendre l'argent qu'elles utilisaient pour faire le développement de leurs conduites et l'envoyer vers la rénovation. Le développement, il est visible, il est rentable, etc. La rénovation, pour trente-six raisons, c'est caché. Ça n'intéresse pas. Moi, je ne vois pas du tout de quelle façon que...

3695 Et face à ça, premièrement, ce point-là devrait être abordé pendant une session spécifique sur ça. On va aussi valider nos chiffres avec les autres intervenants - on n'a sûrement pas la vérité absolue, d'autant plus qu'on a très peu de données dernière nous - donc valider ces chiffres-là, discuter de la mise en oeuvre.

3700 Et moi, je veux insister sur un point. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral et provincial est en train de préparer le prochain programme d'infrastructures. C'est le même programme qui avait permis de démarrer les diagnostics et la rénovation qu'on a faite dans les dernières années. Ce qu'on a vu dans le journal, paraît-il que le prochain programme d'infrastructures pourrait ne comporter que de la chaussée, aucun montant pour de la rénovation des conduites qui sont en dessous. Moi, je n'ai rien contre le fait que les gouvernements décident de faire de l'asphalte aussi mais, s'il vous plaît, allez voir ce qui se passe en dessous parce que là, on a un problème. Même s'il est en dessous, il est très grave. Et c'est là-dessus que je vais terminer.

LE PRÉSIDENT :

3710 On va avoir quelques vérifications à faire. Juste une chose, en objection à votre discours, évidemment, tout de suite vos objecteurs vont dire: «On sait bien, eux autres, ils font les travaux et, donc, ils viennent plaider pour qu'on sorte de l'argent pour qu'ils aient les travaux.»

3715 Deuxième critique qui est faite et qui est venue à Montréal, c'est qu'on nous dit que les réseaux sont mauvais, et c'est la réaction des gens de Montréal surtout: «Et c'est un prétexte pour nous faire peur et nous amener la privatisation.»

Ça, c'est les deux arguments auxquels vous faites face continuellement.

3720

M. HUBERT DEMARD :

Alors, le premier point, pouvez-vous répéter le premier?

3725

LE PRÉSIDENT :

Le premier, c'est que vous, c'est votre pain et votre beurre. Vous gagnez votre vie là-dedans. Évidemment, vous avez intérêt à inciter à dramatiser pour que l'argent sorte et qu'il y ait des travaux.

3730

M. HUBERT DEMARD :

Le comité qui a préparé cette position-là, il y a des gens d'un certain nombre de municipalités là-dedans. À l'intérieur de l'Association, on n'a jamais pris des positions strictement industrielles. On a toujours... quand on prend des positions, on a un certain nombre de municipalités qui sont membres de nos comités. En particulier, dans les derniers milles qui travaillent sur le mémoire qu'on vous remettra à l'automne, il y a des gens de Ville de Laval qui sont très présents.

3735

Ce qu'on a dans nos comités, c'est les quelques villes qui ont bougé dans les dernières années, elles font partie de nos comités. Et celles qui ont fait de la réhabilitation dans les dernières années, elles sont sur nos comités. C'est elles qui font bouger avec nous.

3740

Le deuxième point, c'était?

3745

LE PRÉSIDENT :

C'est une manière de nous passer le privé. C'est une forme de dénonciation de l'état des villes. Et donc, le coût après qui va arriver, c'est de montrer que les villes en régie ne sont pas capable de le faire et donc, ça va consister à amener le privé dans la gestion municipale.

3750

M. HUBERT DEMARD :

Bien, je veux dire, le programme d'infrastructures, dans les six dernières années, a permis de faire des diagnostics et a permis de faire de la rénovation. Que je sache, que ce soit le privé ou le public, je veux dire, ça n'a pas fait mal à personne.

3755

LE PRÉSIDENT :

3760 Je vous dis juste, c'est la critique. Correct?

M. HUBERT DEMARD :

3765 Oui, oui, je comprends, mais je veux dire par rapport à ces deux éléments-là, je pense que c'est important aussi de se comparer avec ce qui se passe autour de nous. Ça, c'est un élément très important. Des fois, ça nous réveille.

LE PRÉSIDENT :

3770 Très bien.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3775 Dans votre analyse, est-ce que vous avez considéré la tarification à un niveau qui permettrait de rénover les installations et le rôle d'un programme sérieux d'économie d'eau sur les infrastructures, la contribution au maintien des infrastructures à plus long terme?

M. HUBERT DEMARD :

3780 Mais là, il y a plusieurs points dans votre question. Sur le...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3785 Il y en a deux, il y a tarification, il y a économie de l'eau.

M. HUBERT DEMARD :

3790 Oui, c'est ça. Sur l'aspect de générer les sommes nécessaires à partir de la taxation ou de la tarification, générer les sommes nécessaires pour la remise en état des réseaux, à venir jusqu'à il y a très peu de temps, la comptabilité municipale ne permettait pas à une Municipalité d'accumuler des sommes d'argent - je pense que ça s'appelle des fonds - ne permettait pas de constituer des fonds pour faire des travaux d'immobilisation. La comptabilité municipale a été changée. Maintenant, les municipalités sont en mesure de constituer des fonds. Là, on est en discussion pour voir, ces fonds-là, est-ce qu'ils peuvent être utilisés pour remplacer, pour faire
3795 des immobilisations.

3800 Taxation ou tarification, on va revenir. C'est un sujet qu'on va probablement voir soit sous forme d'une session thématique, soit on va revenir dans les mémoires. Mais je veux dire, la question compteurs, d'après nous, c'est une question de rentabilité. Ce n'est pas une religion. C'est une question de rentabilité. Oui, ça a un impact, les compteurs, sur la consommation, c'est clair, ne serait-ce que pour avoir un bon bilan. Je vous disais tantôt, des

fois on est fourrés, on ne peut pas faire de bilan correctement. Quand on a des compteurs, au moins, on peut en faire. Et dans certains cas, ça a un impact sur la consommation. Mais on n'est pas des...

3805

La proposition qu'on fait - et ça fait partie, ça, d'un travail qu'on est en train de faire pour les Affaires municipales - la proposition qu'on fait, c'est une démarche pour analyser cas par cas si c'est rentable de poser des compteurs ou pas. Il se peut très bien que la réparation des fuites soit trois ou quatre fois plus rentable que l'installation de compteurs. Et dans ce cas-là, je veux dire, ce serait doublement gênant pour une ville de poser des compteurs, alors que son problème, c'est les fuites. Vous comprenez bien que politiquement, il y a quelqu'un qui va se faire attraper.

3810

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3815

Mais ça, vous n'avez pas analysé ça, vous?

M. HUBERT DEMARD :

3820

Oui, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Vous donnez ça comme hypothèse...

3825

M. HUBERT DEMARD :

Non, non.

3830

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

... quand vous dites: «Il se pourrait très bien que la réparation des fuites soit plus rentable que les compteurs»?

3835

M. HUBERT DEMARD :

Ce qu'on est en train de faire pour le ministère des Affaires municipales, c'est d'écrire la façon de calculer ça, que chaque ville va pouvoir utiliser dans son propre cas.

3840

Moi, je peux vous parler d'expérience personnelle où j'ai comparé... je viens de terminer un travail, mais je veux dire, c'est une démarche. On calcule combien qu'il y a de fuites, combien que ça coûterait pour les réparer, d'une part. D'autre part, de l'autre côté, combien qu'il y a de consommation. Puis si on pose des compteurs, de combien est-ce que ça

3845 diminuerait. Les compteurs, ça a un coût. Il faut les acheter, il faut relever ça. Il faut être sûr qu'il y a une économie, que sur une base économique, c'est une bonne décision.

3850 Là, on fournit, ce qu'on est en train de faire, c'est de fournir - et qu'on va faire d'ici la fin de l'année - c'est de fournir aux municipalités une façon de calculer pour voir si, dans leur cas, c'est rentable ou pas rentable. Il peut y avoir des situations aussi rentables, il peut y avoir des... sur les fuites, les Américains disent qu'une campagne de détection de fuites, sa rentabilité assurée, c'est de l'ordre de cinq fois. C'est-à-dire qu'en une année, vous économisez cinq fois ce que vous avez dépensé en détection de fuites. Ça fait que ça, c'est des chiffres...

3855 Mais ça, on est en train de terminer, encore pour le MAM, un travail qui va exactement dans ce même sens-là, donner aux municipalités des outils pour qu'elles soit en mesure d'évaluer leur situation et de prendre les bonnes décisions. Et encore là, ce n'est pas privé ou public. Nous, ce dont on parle, c'est de faire une bonne gestion.

3860 **LE PRÉSIDENT :**

3865 On a des contraintes d'horaire, mais je pense qu'on ne peut pas partir sans au moins deux réactions, le ministère des Affaires municipales et, après ça, l'Environnement. Parce que c'est trop important, il y a trop d'affirmations qui sont faites pour ne pas qu'on voit quelques retours.

M. YVAN DUMONT :

3870 Tout d'abord, je voudrais peut-être revenir sur le constat et les résultats de l'enquête qui a été conduite par l'INRS, les deux composantes de l'INRS, l'INRS-Eau et l'INRS-Urbanisation.

Tout d'abord, je voudrais dire que cette enquête-là excluait la Ville de Montréal. Donc, il y a une autre étude qui va aller un peu plus en profondeur, qui va faire un constat pour l'état des infrastructures de la Ville de Montréal. Cette étude-là est en cours. Le rapport n'a pas été encore déposé mais il est attendu pour mai 99.

3875

Maintenant, c'est parce qu'il faut comprendre que Montréal, même si en termes de kilométrage, ça ne vient pas tout bousculer les données...

LE PRÉSIDENT :

3880

C'est presque toute la moitié de la population, en termes de chiffres.

M. YVAN DUMONT :

3885

Oui, donc, c'est un gros joueur dans la problématique.

M. HUBERT DEMARD :

3890 Dans les ordres de grandeur, Montréal, c'est 2 500 kilomètres de conduites de chaque
sorte, alors que le reste de la province, ça doit être quelque chose comme 20 000. En tout cas,
je ne me souviens pas.

M. YVAN DUMONT :

3895 Oui, c'est à peu près 10 %, en termes de kilométrage.

M. HUBERT DEMARD :

3900 Les ordres de grandeur, je veux dire, c'est ça, quand Montréal va sortir, ça ne va
probablement pas bouleverser... en tout cas, ça ne va pas doubler les chiffres qui sont là,
exemple. C'est ça qu'il faut garder en tête.

M. YVAN DUMONT :

3905 Non, mais c'est quand même des infrastructures d'envergure, dans un milieu très
urbanisé. Donc, il y a des coûts importants d'associés à ces infrastructures-là.

3910 Maintenant, quand on parle des investissements de 5 à 9 milliards, ce que je voulais
ajouter là-dessus, c'est que, bon, le chiffre de 5 milliards est basé sur... et le 5 et le 9, en fait,
sont basés sur des scénarios où on remplace les conduites qui sont problématiques. Donc, on
n'a pas considéré de méthode alternative de réhabilitation de ces conduites-là. C'est quand
même un scénario de coût maximal où on remplace complètement les conduites.

3915 Et le 5 milliards tient compte d'un taux de remplacement de 1 %, c'est-à-dire un taux qui,
selon les auteurs de l'étude, permet de garder les réseaux dans leur état actuel, c'est-à-dire de
ne pas nécessairement les améliorer mais ne pas avoir de dégradation additionnelle. Tandis
que le chiffre de 9 milliards, lui, considère un taux de remplacement de l'ordre de 1.5 % du
kilométrage sur 20 ans. Et lui suppose qu'il y a donc une amélioration, avec les années, de
l'état du réseau.

3920 Maintenant, quand on se réfère au document gouvernemental de référence,
effectivement, on mentionne que, et je reprends le texte de la page 35:

3925 «Ces immobilisations peuvent être étalées sur une période de 15 à 20 ans. Le niveau
actuel des investissements municipaux dans les réseaux d'aqueduc et d'égouts est suffisant pour
couvrir les besoins, dans la mesure toutefois où les immobilisations futures seront concentrées
sur la réfection des réseaux plutôt que sur leur extension.»

C'était pour illustrer l'envergure de l'effort financier qui serait requis pour rénover les
réseaux. Mais ce transfert-là n'est pas pris pour acquis.

3930 D'ailleurs, vous pouvez voir que dans le questionnaire qui suit à la page 37, on s'interroge à savoir:

«Sachant que les investissements pour les travaux de réfection sont présentement réduits et difficiles à obtenir, quelles sont les avenues envisagées pour les accroître?»

3935 Donc, il y a déjà une précaution à ce niveau-là. On ajoute, par ailleurs:

«Compte tenu du niveau de l'endettement municipal et des besoins en immobilisation, d'autres modes de financement pour les infrastructures doivent être examinés. Quelles sont les solutions qui devraient être privilégiées? La constitution de fonds spéciaux afin d'amortir les coûts découlant du vieillissement des équipements? La tarification des services d'eau? Le cas échéant, quels devraient être les principes d'une tarification?»

3940

LE PRÉSIDENT :

3945 Mais ce niveau de diagnostic, est-ce que vous posez le même regard? Est-ce que vous êtes en désaccord avec monsieur Demard sur l'idée que le diagnostic est basé sur des insuffisances d'information et qu'il y a là la nécessité d'abord de faire un diagnostic beaucoup plus poussé?

M. YVAN DUMONT :

3950

Bien, je vous dis qu'il manquait un joueur. Il manque Montréal. Maintenant, c'est un fait que le diagnostic est basé essentiellement sur une perception des responsables municipaux. Il n'y a pas vraiment de quantification dans le diagnostic de l'enquête de l'INRS.

3955

À titre d'exemple, quand on réfère à l'aqueduc, on parle de bris intolérables, tolérables ou négligeables. Et ça, même, il n'y a pas de critères spécifiques et c'était laissé à la discrétion du répondant. Donc, un pouvait qualifier un 20 bris par 100 kilomètres d'intolérable et l'autre le juger négligeable. Donc...

3960

M. HUBERT DEMARD :

C'est ça. C'est pour ça que j'aime mieux qu'on puisse comparer avec...

LE PRÉSIDENT :

3965

Avec des données.

M. HUBERT DEMARD :

3970

Oui, c'est ça. Quand on dit que la moyenne canadienne, c'est 20 par 100 kilomètres par année, bon, là on vient de définir une référence. C'est du «bench marking» qu'on fait là.

LE PRÉSIDENT :

3975 D'accord. Laissez-le finir.

M. YVAN DUMONT :

3980 Et pour l'égout, c'est un peu aussi, comme on le mentionnait, une perception. Parce que quand on parle d'infiltration jugée excessive, encore là il n'y a pas de critères. Par contre, il existe des critères pour déterminer les niveaux d'infiltration. Mais dans ce cas-ci, on sait que l'information n'est souvent pas disponible au niveau des municipalités. Donc, on a laissé ça, encore une fois, à l'appréciation du répondant.

3985 Alors, tout ça nous amène à dire que, oui, on a un meilleur aperçu de l'état des réseaux. On peut y voir des indications qu'il y a une problématique qui est associée au vieillissement des réseaux. Il faut comprendre qu'il y a d'autres facteurs aussi qui rentrent en ligne de compte. Donc, il y a une problématique, qui est d'autant plus accentuée par le fait qu'on sait bien qu'il n'y a pas d'investissement actuellement au niveau de la rénovation des
3990 réseaux.

Donc, on partage le constat que monsieur Demard faisait, à l'effet qu'il y a effectivement un état des réseaux qui peut être qualifié de préoccupant, sans dire que - pour l'instant, en tout cas, avec l'information qu'on a - qui est dramatique ou critique. Et on doit
3995 envisager aussi un transfert des investissements vers la rénovation, alors qu'on sait que ce transfert-là ne se fera pas nécessairement tout seul.

LE PRÉSIDENT :

4000 On va aller au ministère de l'Environnement.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

4005 Rapidement. Je ne veux pas revenir sur les points sur lesquels mon collègue des Affaires municipales a soulevés. On partage ces avis-là. Je voulais revenir sur certains questionnements et notamment celui:

«Sachant que les investissements pour les travaux de réfection sont présentement réduits et difficiles à obtenir, quelles sont les avenues à envisager pour les accroître?»

4010 Donc, c'est sûr et certain, puis on l'a dit d'entrée de jeu au niveau du document de consultation, qu'il n'est pas exhaustif et qu'il laisse beaucoup de place aux échanges et aux discussions. C'est ce qu'on souhaite et c'est ce qui va se passer, d'autant...

LE PRÉSIDENT :

4015

C'est ce qui est en train de se passer.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

4020

C'est ce qui est en train de se passer. D'autant que des joueurs, si vous me permettez l'expression, du calibre de Réseau-environnement, c'était évident qu'on s'attendait à une participation et on la souhaitait.

4025

Mais je souligne, à la page 29, le seul petit point que je soulignerais, monsieur le président, si vous permettez, c'est je trouve que monsieur Demard est sévère en disant que ce document-là, à moins que j'aie mal compris, n'est pas réaliste.

M. HUBERT DEMARD :

4030

Non, non, il y a juste un point qui n'est pas réaliste, c'est le fait que le 345 millions ne passera pas du jour au lendemain de...

LE PRÉSIDENT :

4035

De la gestion municipale actuelle à...

M. HUBERT DEMARD :

4040

... dépenses développement à dépenses rénovation. C'est cette partie-là. Ça, c'est la partie la plus problématique dans ce document-là. C'est en ce qui concerne la mise en oeuvre. Tout le reste, on peut discuter est-ce que c'est 0,5 %, 1 %, etc. Les ordres de grandeur sont corrects, mais le gros problème, c'est la mise en oeuvre.

4045

Et moi, je fais le parallèle avec le fait qu'aujourd'hui, il y a des gens qui sont en train de discuter du prochain programme Canada-Québec d'infrastructures. Et les nouvelles qui étaient dans le journal, il y a à peu près un mois, c'est que le prochain programme d'infrastructures, on va faire de l'asphalte. Si c'est ça, oubliez tout ça. On a un grave problème.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE :

4050

Et je termine, monsieur le président, en mentionnant, à la page 29 du document, on y lit:

4055

«Les réseaux d'aqueduc sont à inspecter régulièrement. La plupart des programmes d'inspection visent surtout à vérifier le fonctionnement général. Les investigations sur l'état structural des conduites sont peu courantes et le rendement des réseaux est peu évalué. Peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable. Ce manque de renseignements rend plus difficile la planification.»

4060

Donc, je pense que tous ces éléments-là ont été aussi mis en exergue. Et je termine en disant que le ministère de l'Environnement est membre de Réseau-environnement.

M. HUBERT DEMARD :

4065

C'est ça, il est membre de Réseau-environnement. C'est évident.

4070

Et je pense que pour terminer, on vous propose nos services pour organiser la session thématique sur ce sujet-là. Et si vous le souhaitez, on peut vous identifier des joueurs en Ontario et aux États-Unis qui vont venir vous expliquer, eux, qu'est-ce qu'ils ont fait, depuis combien de temps, etc. Ça va vous remettre en perspective, parce que souvent, regarder les voisins, ça donne des idées.

LE PRÉSIDENT :

4075

Merci de vos services. Le seul problème qu'on a, évidemment, c'est un problème de comment on peut collaborer avec des gens qui apportent aussi un mémoire. Ça, c'est difficile pour une position comme la nôtre.

M. HUBERT DEMARD :

4080

En fait, on peut vous identifier les joueurs. On peut vous identifier des gens...

LE PRÉSIDENT :

4085

On verra les structures de collaboration possibles. Merci. Je pense que c'était important de faire cet exercice-là au moins une fois. Malheureusement, monsieur Demard, il n'y a pas de journalistes cet après-midi. On n'aura pas notre titre pour demain. Alors, on se retrouve à 7 h 30.

M. HUBERT DEMARD :

4090

Il y a un autre point. On va définitivement vous envoyer la liste des points que Réseau considère comme étant importants. Je sais que vous avez un agenda dans lequel vous allez retenir un certain nombre de sujets pour les sessions thématiques. Ça, là-dessus, on peut d'ores et déjà vous fournir notre liste à nous, au cas où ça pourrait vous être utile.

4095

LE PRÉSIDENT :

Merci.

4100

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4105

Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.

4110